

LES CAHIERS DU REF

- n°1, Mai 2013 -

L'égalité entre femmes et hommes

*un impératif démocratique en région
euro-méditerranéenne*

Témoignages



Avec le soutien de



Les Cahiers du REF est une publication du Réseau Euromed France (REF).

Comité de rédaction :

Giovanna Tanzarella, Catherine Sophie Dimitroulias, Roland Biache, Ahmed Jemaï, Tarek Ben Hiba

Assistante de rédaction : Marion Isvi

La table-ronde « L'égalité entre femmes et hommes : un impératif démocratique en région euro-méditerranéenne » a été organisée le mercredi 22 mai 2013 dans les locaux de l'Université Catholique de Lyon par le Réseau Euromed France (REF), en partenariat avec l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM) et l'Agence Act' Médias Presse.



Réseau Euromed France (REF)

www.euromed-france.org

Le Réseau Euromed France (REF) est une plateforme qui rassemble 40 organisations de la société civile française engagées en région euro-méditerranéenne. Le REF a pour objectif de soutenir le renforcement de la société civile en France ainsi que le développement des échanges et la coopération entre des acteurs des sociétés civiles de la région euro-méditerranéenne, fondés sur les valeurs de la démocratie, de la paix, de l'Etat de droit et des droits humains universels. À cet effet, le REF œuvre pour :

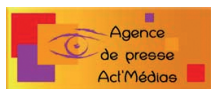
- faciliter la constitution entre ses membres de réseaux de réflexion et d'action sur les problématiques euro-méditerranéennes et accompagner ceux-ci dans leurs initiatives, notamment auprès des pouvoirs publics et des institutions européennes ;
- favoriser le décloisonnement et la mise en synergie des diverses initiatives euromed de la société civile, à travers la mobilisation des acteurs non gouvernementaux français et autres alliés potentiels dans le cadre d'initiatives conjointes et de partenariats.



Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM)

<http://afem.itane.com>

L'Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM) est une fédération féministe basée à Paris qui regroupe des associations et des plateformes nationales d'associations des pays de l'Union européenne et du pourtour Méditerranéen. Elle a pour objectif de promouvoir la construction d'une Europe démocratique, sociale et laïque, fondée sur les valeurs et les droits fondamentaux universels de la personne humaine, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines ; d'œuvrer en commun pour le rayonnement et la réalisation effective de ces valeurs et droits fondamentaux universels dans le monde, et pour le renforcement de la société civile sur la base de ces mêmes valeurs et principes. A cette fin, l'AFEM poursuit un dialogue permanent avec les institutions du Conseil de l'Europe, des Nations Unies, de l'Union européenne, les autorités publiques nationales et locales des pays dans lesquels elle est implantée et les organisations de la société civile.



Agence Act' Médias Presse

www.actmedias.org

Act'médias est une agence de presse française basée à Lyon qui traite l'information et l'actualité au travers de reportages, magazines TV et radiophoniques ainsi que de films documentaires pour la TV sur des thèmes liés à la politique, l'éducation, la citoyenneté, la solidarité internationale...

L'égalité entre femmes et hommes

*un impératif démocratique en région
euro-méditerranéenne*

Témoignages

*Extraits de la Table-ronde organisée le 22 mai 2013, à Lyon
par le Réseau Euromed France (REF),
en partenariat avec
l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM)
et l'Agence de presse Act Médias, avec le soutien
de l'Agence Française de Développement*

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Giovanna Tanzarella

Présidente du Réseau Euromed France (REF)

Déléguée générale de la Fondation René Seydoux

Vice-présidente de la Plateforme non gouvernementale euromed

La situation des femmes dans le monde arabe méditerranéen fait aujourd'hui l'objet d'une attention particulière de la part des institutions, des médias et des opinions publiques, notamment après la chute des régimes autoritaires. En effet on sait à quel point les femmes jouent un rôle fondamental dans la démocratisation et dans le développement.

La situation des femmes dans nos sociétés arabes et méditerranéennes peut paraître en fait paradoxale.

Depuis près de 30 ans, deux tendances lourdes travaillent en profondeur les sociétés méditerranéennes et concernent directement les femmes : une progression massive de l'accès à l'éducation et une diffusion aussi large du contrôle de la natalité et donc la baisse de la fécondité. Ces deux phénomènes indiquent clairement d'énormes gains d'autonomie de la part des femmes, depuis le noyau familial jusqu'à leur place dans le monde du travail et dans la société en général. Cela a eu comme conséquence de créer une forte rupture générationnelle : les jeunes femmes et jeunes filles voient leur présent et envisagent leur avenir de manière radicalement différente par rapport à leurs mères et grand-mères.

Ces progrès substantiels vers l'émancipation des femmes, vers leur liberté de choix, vers leur autonomie, touchent toutes les catégories sociales et à des degrés divers aussi bien les villes que les campagnes. Ils coexistent cependant avec une actualité qui témoigne de régressions, de regains de violence, de restrictions des libertés qui menacent les femmes ; et plus globalement d'une tentative de retour en force du patriarcat.

Cette contradiction entre ce que les chercheurs révèlent et les risques qui pèsent sur les femmes et sur leurs droits, après les révolutions, doit être analysée et doit faire l'objet de notre attention, ainsi que de notre compréhension.

Quels sont aujourd'hui les moyens dont disposent les organisations de la société civile euro-méditerranéenne afin d'exercer une vigilance citoyenne active sur les risques de recul par rapport aux acquis, et afin d'agir pour la défense des droits des femmes et pour le renforcement de leurs capacités de résistance ?

Comment concilier cette solidarité agissante et ancienne entre les femmes du nord et du sud de la Méditerranée avec le fait de se tenir à distance de la stigmatisation du monde arabe, considéré comme un bloc univoque, tentation à laquelle les Européens cèdent souvent et volontiers ?

1 Référente "genre" du comité exécutif du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH)

2 Ancienne-membre fondatrice du "printemps féministe pour la démocratie et l'égalité", Présidente sortante de l'Association Démocratique des Femmes Marocaines (ADFM)

De quelle manière faire levier sur les nouvelles générations des femmes arabes, dont les aspirations sont universelles et donc semblables à celles des jeunes femmes d'ailleurs ? L'exigence d'un travail décent, la liberté de voyager, l'envie de choisir sa vie et, avant tout, l'affirmation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Autour des témoignages d'Alya Cherif Chammari¹, Aicha Ait Mhand², Radhia Bel Haj Zekri³, Nadia Chaabane⁴ et Sophie Dimitroulias⁵, la table-ronde organisée par le Réseau Euromed (REF) le mercredi 22 mai 2013 à Lyon, dont ces Actes sont le fruit, a été l'occasion de mettre en lumière les questions cruciales auxquelles nous faisons face. Je pense notamment à la participation égalitaire des femmes dans la vie publique (politique, économique, sociale ...), à l'élimination des discriminations à leur égard dans tous les domaines, à l'inscription de ces principes dans les constitutions et tout d'abord celui de l'égalité, à la proscription de toutes violences faites aux femmes, dans toutes les circonstances et leur punition, ainsi qu'au renforcement de l'emploi des femmes, de leur éducation et de leur santé, y compris reproductive.

L'enjeu de cette table-ronde était d'autant plus fort que celle-ci s'est tenue au moment où la France s'apprêtait à accueillir une Conférence euro-méditerranéenne sur le renforcement du rôle des femmes dans la société (Paris, le 12 septembre 2013) dans le prolongement des réunions ministérielles d'Istanbul (2006) et de Marrakech (2009). Plusieurs défis entouraient cette Conférence ministérielle qui devait se dérouler alors que les nouveaux gouvernements au sud étaient en échec face aux problèmes urgents des pays, laissaient se dégrader la situation socio-économique et fragilisaient les libertés individuelles et collectives, ce dont les femmes et les jeunes sont toujours les premières victimes.

La table-ronde de Lyon au mois de mai a donc constitué, pour le REF, la première étape d'un travail de consultation de la société civile euro-méditerranéenne qui a abouti les 3 et 4 septembre 2013 à Bruxelles⁶ à la tenue d'un Forum civil Euromed sur « L'égalité hommes/femmes » organisé, juste avant la Conférence ministérielle euromed, avec la Plateforme non-gouvernementale Euromed (PFNGE) et le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH).

Au nom du Réseau Euromed France (REF), je tiens ici à remercier vivement Alya Cherif Chammari, Aicha Ait Mhand, Radhia Bel Haj Zekri, Nadia Chaabane et Sophie Dimitroulias pour leur contribution précieuse et pour le temps qu'elles nous ont consacré afin de nous faire partager leurs expériences et réflexions. Nos remerciements vont également à Véronique Moreira, vice-présidente du Conseil Régional Rhône-Alpes, déléguée à la Coopération solidaire et Thérèse Rabatel, adjointe au Maire de Lyon, déléguée à l'Égalité femmes-hommes, qui ont accepté d'intervenir dans le cadre de cette rencontre.

³ Présidente sortante de l'Association des femmes Tunisiennes pour la recherche et le développement (AFTURD)

⁴ Députée à l'Assemblée constituante tunisienne et militante féministe

⁵ Vice-présidente du Réseau Euromed France (REF), Vice-présidente de l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM), Vice-présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

⁶ Forum civil euromed « L'égalité hommes/femmes : bilan et perspectives du processus d'Istanbul-Marrakech », Bruxelles, 3 et 4 septembre 2013. Les Actes et la déclaration finale de ce Forum sont disponibles en ligne sur le site du REF



SOMMAIRE

Introduction de Catherine Sophie Dimitroulias	8
Intervention d'Alya Cherif Chammari	12
Intervention d'Aicha Ait Mhand	16
Intervention de Radhia Bel Haj Zekri	22
Intervention de Nadia Chaabane	25
Annexes	28
Programme	28
Affiche	30
Liste des participants	27
Déclaration finale du Forum Civil Euromed sur « L'égalité femmes/hommes : bilan et perspectives du processus d'Istanbul-Marrakech » organisé à Bruxelles les 3 et 4 septembre 2013	31
Conclusions de la 3 ^e conférence ministérielle sur « le renforcement du rôle des femmes dans la société » de l'Union pour la Méditerranée (UpM) organisée à Paris, le 12 septembre 2013	33
Communiqué de la Plateforme non-gouvernementale Euromed (PNGE) et du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) « Réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée à Paris : pas d'avancées sur les droits de femmes »	39

Introduction

de Catherine Sophie Dimitroulias

Vice-présidente du Réseau Euromed France (REF)

Administratrice de la Plateforme non gouvernementale euromed,

Vice-présidente de l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM)

Vice-présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

En ma qualité de Vice-Présidente de l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale, fédération féministe euro-méditerranéenne qui est membre fondateur du Réseau Euromed France et de la Plateforme non - gouvernementale Euromed, et de Vice-présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, une institution regroupant 400 organisations internationales non-gouvernementales, je tiens à exprimer toute ma gratitude aux autorités régionales et locales et à l'Institut Catholique de Lyon, qui nous accueillent ici.

Cet événement met à l'honneur l'égalité entre femmes et hommes, ainsi que les personnalités et les organisations du mouvement des femmes de l'autre rive de la Méditerranée dont on a pu admirer le courage et la détermination, depuis de longues années de lutte contre les dictatures, et encore plus, aujourd'hui, dans un contexte où la défense des droits des femmes est d'une actualité pressante et révoltante. Permettez-moi de dresser un canevas de la problématique qui est la nôtre, sur la base des valeurs universelles qui nous unissent et de l'expérience des luttes communes avec nos consœurs.

Nul n'ignore que l'égalité entre femmes et hommes est une valeur, un principe et un droit universel, consacré et imposé par des instruments de portée mondiale et européenne. Depuis la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'Homme, en passant par la Convention CEDAW, jusqu'aux instruments les plus récents, ceux-ci proclament le caractère universel et non négociable des droits des femmes. Ils excluent absolument que les coutumes et les traditions culturelles, religieuses, ou de quelque nature que ce soit, soient invoquées pour justifier les inégalités, les discriminations et les violences faites aux femmes. Ils imposent comme objectif prioritaire et horizontal à la communauté internationale et à l'ensemble de ses acteurs, en premier lieu aux Etats, de mettre fin aux violations des droits des femmes et d'éradiquer toutes ces traditions, pratiques ou lois qui leurs sont adverses ; plus encore, de promouvoir de manière effective et en tout domaine l'égalité réelle entre femmes et hommes. A cet égard, les Etats sont tenus responsables pour l'action des pouvoirs publics mais aussi de tous les acteurs privés qui agissent sous leur juridiction.

A l'échelle de l'Union européenne, l'égalité des genres et la non - discrimination en raison du sexe, sont également consacrées au plus haut rang des normes constitutionnelles des traités, la Charte des droits fondamentaux de l'EU et le Traité de Lisbonne, en tant que valeurs et droits fondamentaux inaliénables de l'identité démocratique européenne. Elles sont essentielles au modèle social européen et constituent des objectifs horizontaux, qui s'imposent à l'Union, à ses institutions et à ses Etats membres, dans toutes ses politiques. L'Union a comme but premier de sauvegarder et de promouvoir ces valeurs et ces droits universels, non seulement sur son territoire, mais également dans ses relations avec le monde.

C'est sur ce socle commun de valeurs consacrées par les traités, que nous avons bâti depuis des décennies les mobilisations conjointes et solidaires des associations féminines et féministes des deux rives. Aujourd'hui, nous partageons les mêmes vives préoccupations face aux violations aggravées des droits humains des femmes dans le contexte d'une crise économique mondiale sans précédent et de montée en puissance des extrémismes et intégrismes de tous genre, mettant en péril l'existence même de ces droits universels si chèrement acquis.

A l'échelle internationale, en dépit du riche acquis précité, il faut être conscient que l'égalité entre femmes et hommes est encore à l'aube du 21ème siècle la valeur universelle la plus contestée. Nul n'ignore que c'est au nom du respect des valeurs culturelles ou religieuses, ou encore de la souveraineté des Etats, que l'universalité des droits humains des femmes est encore réfutée et que sont perpétués tous les excès et tous les abus contre les femmes. L'égalité entre femmes et hommes est au cœur d'un conflit incessant de valeurs qui traverse toutes les cultures et religions. Un conflit qui culmine aujourd'hui avec la montée en puissance des intégrismes religieux et identitaires, tous très fortement misogynes et dont les premières victimes sont les femmes.

C'est dans ce sens que la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, réunie le 27 juin 2012, exprimait ses graves préoccupations quant aux « tendances croissantes de relativisme culturel et des tentatives de plus en plus nombreuses et parfois violentes d'entraver voire détruire les principes démocratiques et l'Etat de droit, qui se manifestent au niveau international, européen, national et local, menaçant la jouissance égale des droits de la personne humaine par les femmes et les hommes les filles et les garçons ». Elle demandait « instamment aux organes du Conseil de l'Europe et aux États membres de s'opposer fortement à ces tendances et tentatives, afin que soit sauvegardé l'acquis universel des droits de la personne humaine, et de promouvoir l'application universelle des instruments susmentionnés ».

A l'échelle européenne, et notamment en Europe du Sud, dans un contexte de crise humanitaire jamais connue depuis la 2ème Guerre mondiale, nos préoccupations sont graves face à la régression massive des droits fondamentaux, notamment des droits sociaux, les femmes étant touchées de manière disproportionnée par la crise économique et par les mesures d'austérité économique qui y répondent, comme le déplorent d'ailleurs les institutions internationales et européennes.

La tendance prédomine au niveau de l'Union européenne et de ses Etats membres d'adopter des mesures de «gouvernance économique» de caractère purement monétariste et d'ignorer la dimension sociale, aux dépens de la cohésion sociale et de la croissance, comme il est désormais communément admis. Et ce, depuis l'adoption par le Conseil européen en décembre 2010 de la « stratégie de gouvernance économique européenne » et l'expansion de la «surveillance économique» des États membres mise en œuvre par des mesures législatives très strictes de l'Union. Le «Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire», signé par 25 États membres, le 2 mars 2012, et le «Traité instituant le mécanisme européen de stabilité», signé par les États membres de la Zone Euro, le 2 février 2012, imposent une discipline budgétaire rigoureuse, ignorant l'Europe sociale. Il faut souligner qu'aucun de ces traités ne se réfère aux valeurs, aux droits et aux objectifs fondamentaux de l'Union ou à la Charte des droits fondamentaux.

Les exigences pour un programme contre la crise qui serve la justice sociale et respecte les droits humains fondamentaux s'amplifient pourtant dans l'Union, comme l'illustre avec force le mouvement des citoyens « indignés ». Ces exigences sont de plus en plus exprimées par les institutions européennes et internationales elles mêmes, comme le Parlement européen, ou l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Bureau International du Travail dénonçant les mesures d'austérité précitées comme « un danger pour la démocratie et les droits sociaux » et mettant en cause la légitimité démocratique du mode de mise en œuvre de telles mesures par la « troïka » composée par le Fond Monétaire International, la Commission européenne et la Banque centrale européenne.

Ici encore, ce sont les organisations féministes qui sont à l'origine d'une vaste mobilisation de la société civile sous la devise « Renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique », initiée en décembre 2010. Depuis, elles sonnent l'alarme : sur « la situation réelle dans toute l'Europe est en divergence flagrante avec les textes des traités ». Elles appellent urgemment à ce que « toute politique visant à la sortie de cette crise soit nécessairement dessinée et appliquée à la lumière des valeurs et droits fondamentaux et des objectifs de l'UE que ces textes basiliars expressément stipulent. Sinon, la baisse substantielle des salaires et des pensions, le chômage, l'intensification de la pauvreté et de

l'exclusion sociale, et les tensions sociales qui en résulteront risquent de freiner encore plus la croissance économique et de mener plus rapidement à la récession et à la misère, voire au renforcement de la crise actuelle, et par conséquent de mettre en danger les structures démocratiques dans l'Europe même. (...) N'oublions pas que toute politique de l'Union concerne des êtres humains et que l'Union proclame qu'elle «place la personne au cœur de son action». La protection des couches sociales les plus faibles est son premier devoir, surtout en ce moment de crise économique.»

C'est dans ce même contexte global que les luttes de nos consœurs de l'autre rive prennent tout leur sens, dans une région qui est l'épicentre du déni des droits humains universels et en premier lieu des droits des femmes ; où la condition des femmes est la plus dramatique de toutes les régions du monde. Aujourd'hui, trois ans après le début des révolutions démocratiques et pacifiques dans le monde arabe qui ont levé le joug de régimes autoritaires et tyranniques, nul ne peut ignorer l'aspiration des femmes et des hommes de toute culture et de toute religion, à la dignité, la liberté, la justice sociale, la démocratie, leur soif pour les droits humains universels. Il a fallu d'innombrables sacrifices de vies pour que la conscience du monde s'éveille aux violations graves et massives de ces droits dans un contexte d'oppression, de corruption, d'injustice et d'inégalités criantes.

Dès lors, après la chute des anciens régimes la question première qui se pose est, un changement authentique de régime a-t-il réellement lieu à cet égard ? L'horizon est-il ouvert au progrès vers la démocratie fondée sur les droits universels dont font partie essentielle l'égalité entre femmes et hommes et les droits des femmes ? Ou bien au contraire, à une régression encore plus effroyable vers de nouvelles formes de tyrannies théocratiques, fondées sur des valeurs contraires à la modernité ? Quelle est la responsabilité à cet égard de la communauté internationale et de l'Union européenne ?

L'égalité entre femmes et hommes est aujourd'hui au cœur du débat politique étendu dans tous les pays du monde arabe. En cette période constituante charnière qui pose les fondations même des Etats, les valeurs et les droits fondamentaux qui en déterminent la nature et les régimes politiques, l'enjeu de ce débat n'est pas seulement la condition des femmes. C'est l'avenir de la démocratie dans le monde arabe.

Or, aucun Etat ne peut être qualifié de démocratique s'il exclut les femmes, la moitié de sa population, des droits humains qui leurs sont aujourd'hui universellement reconnus et de la participation politique aux affaires de la cité. Pour reprendre l'expression de nos consœurs, la démocratie ne peut pas advenir sans la « sécularisation du droit ». Il n'est pas inutile de rappeler que la démocratie est ce régime politique qui a érigé l'individu, la personne humaine, en finalité de toutes les institutions sociales et consacré ses droits et libertés en valeurs suprêmes. Elle est ce régime fondé sur la loi commune qui depuis les anciens jusqu'aux modernes, a rompu avec la théocratie fondée sur la loi de Dieu.

Face à l'appel à la solidarité internationale, le plaidoyer du mouvement des femmes et plus généralement de la société civile s'intensifie à tous les niveaux pour exiger la garantie constitutionnelle et législative et l'application effective de l'égalité entre femmes et hommes et des droits fondamentaux des femmes, conformément aux exigences du droit international, dans le cadre de l'instauration de nouveaux régimes politiques dans le monde arabe. L'ensemble des acteurs de la communauté internationale est appelé urgemment à appuyer par tous les moyens les forces démocratiques de la société civile et notamment les associations féministes qui se mobilisent dans ce but. Cette exigence est exprimée par de nombreuses résolutions et événements de la Conférence des OING à l'échelle du Conseil de l'Europe qui, comme d'autres institutions européennes, a tenu à auditionner les associations féministes de l'autre rive afin que leur voix soit prépondérante et entendue dans le débat international.

Cette même exigence d'égalité entre femmes et hommes est systématiquement exprimée d'ailleurs par les associations féministes et par la société civile active à l'échelle du Partenariat euro-méditerranéen, et ce, depuis sa fondation en 1995. Nous nous situons ici dans le cadre de la politique

extérieure de l'Union européenne vis-à-vis de ses voisins du sud, où il y a à l'horizon un événement crucial. Il s'agit de la 3ème Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, prévue pour le 12 septembre 2013 à Paris. Permettez-moi avant de conclure de dire quelques mots à ce sujet, avec le recul que nous offre cette longue expérience de mobilisations, le bilan et l'agenda de la société civile qui est déjà connu.

Comme on l'a vu, il y a une priorité qui est inscrite noir sur blanc dans les traités de l'Union, qui est celle de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le cadre de toutes ses politiques, y compris dans le cadre de sa politique extérieure. Le Partenariat Euro-Méditerranéen en est un exemple par excellence, puisque l'égalité hommes-femmes est inscrite dans les objectifs originels du Partenariat depuis le lancement du « processus de Barcelone ». Elle a été placée au plus haut niveau de l'agenda politique seulement dix ans plus tard et y occupe depuis le haut du pavé diplomatique. Néanmoins malgré les déclarations vertueuses et les plans d'actions successifs adoptés par le Sommet de Barcelone+10 en 2005, en passant par la 1ère « Conférence ministérielle d'Istanbul sur « le renforcement du rôle des femmes dans la société » en 2006, et le Sommet de Paris sur la Méditerranée en 2008, jusqu'à la 2ème Conférence ministérielle de Marrakech en 2009, les engagements contractés afin « d'instaurer l'égalité entre hommes et femmes, d'empêcher toute forme de discrimination et de garantir la protection des droits des femmes » sont loin d'être pris au sérieux par les États partenaires.

L'égalité entre femmes et hommes reste lettre morte faute de mécanismes d'application et de contrôle des Plans d'actions adoptés, et faute de recours aux mécanismes juridiques de sanctions pour violation des droits fondamentaux qui sont pourtant bien établis dans les accords de coopération de l'Union européenne. Dans un « brouillage institutionnel » induit par le passage du cadre de coopération multilatérale du processus de Barcelone à celui intergouvernemental de l'Union pour la Méditerranée (UPM), la tendance a prévalu depuis 2008 de réduire la politique de l'égalité des genres à une dimension de projets de terrain. Cette réalité contraste avec l'obligation de transversalité découlant des Traités de l'Union et rend la conditionnalité démocratique européenne encore plus incertaine.

Aujourd'hui dans un contexte politique extrêmement tendu après les révolutions, l'enjeu majeur est de savoir si les engagements politiques des États partenaires en faveur de l'universalité des droits des femmes seront reconduits et quel sera le sort réservé au Plan d'action précité, qui risque de disparaître. Y aura-t-il enfin un mécanisme d'application et de contrôle de ce Plan d'action et sous quelles formes ? A cet égard, le débat est ouvert et nous avons la chance d'avoir parmi nous des personnalités du mouvement des femmes qui ont suivi depuis de longues années cette problématique, avec l'envie de se concerter en ce moment crucial et de tenter de prendre position.

Pour résumer, la question demeure donc : l'Union européenne est-elle capable de défendre et de promouvoir ses valeurs, en son sein comme dans le reste du monde ? L'enjeu n'est autre que la défense de l'égalité et de la liberté face à la régression. C'est sur ce mot que je lance le débat qui, je l'espère, sera riche en témoignages et en analyses nous permettant d'adopter une position commune de la société civile autonome en vue de cet événement politique majeur à venir. Je vous remercie de votre attention.

Introduction

d'Alya Cherif Chammari

Référente “genre” du comité exécutif du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l’Homme (REMDH)

Membre du Collectif 95 Maghreb Egalité

Mon intervention consistera à dresser un état des lieux de la situation des femmes dans la région euro-méditerranéenne. Pour ce faire, je commencerai par un constat : les violations des droits des femmes et plus particulièrement des femmes défenseurs des droits humains sont de plus en plus nombreuses dans les pays dit « en processus de transition démocratique ». Certes nous sommes dans un processus de transition politique. Sera-t-il démocratique ? Cette question est cruciale pour l’avenir de cette région.

Dans cette région du Sud et de l’Est de la Méditerranée mais également au Nord, les violations des droits humains fondamentaux des femmes sont aggravées par la crise économique et les situations de conflits armés qui touchent en premier lieu les femmes.

Deux ans après la fin des dictatures mafieuses en Tunisie, en Egypte, en Libye, les gouvernements en place, imposés, hélas, par les urnes, sont dominés par les partis islamistes qui restent attachés au droit musulman, malgré des discours qui se veulent rassurant sur l’instauration d’un « Etat civil » dit démocratique. Mais un Etat sécularisé et démocratique ne peut se concevoir sans égalité pleine et entière entre les femmes et les hommes, égalité garantissant l’exercice de leur citoyenneté sans aucune exclusion ou réserve.

Traditionnalistes et conservateurs, la plupart des gouvernements en place dans le Sud-Est de la Méditerranée focalisent leurs revendications identitaires et leurs projets de société sur le corps des femmes : leur statut doit rester conforme à la tradition musulmane et au droit musulman présenté comme immuable. Dans tous ces pays, le corps des femmes est menacé. Il est un enjeu politique. Les extrémistes religieux de tous bords tentent de camoufler ce corps sous le niqab, hijab et autres foulards. Ils aspirent à exclure les femmes totalement de l’espace public.

Les islamistes remettent en cause les droits acquis des Tunisiennes et veulent maintenir dans une citoyenneté de seconde zone les Libyennes et les Egyptiennes, qui ont toujours été en première ligne pendant les années de résistance et de lutte contre le despotisme.

L’ambiguïté du projet de Constitution en cours de rédaction par l’Assemblée constituante en Tunisie, dominée par les islamistes, est telle que cela ne peut qu’entraîner la remise en cause de tous les droits acquis des femmes. D’ailleurs, les ténors d’Ennahda, parti islamiste majoritaire dans cette Assemblée Constituante, appellent à la réinstauration de la polygamie, du mariage coutumier, du mariage précoce, de l’excision des filles, à l’interdiction des IVG, de la contraception et de l’adoption.

Ils ont tenté de constitutionnaliser la « complémentarité » entre femme et homme. Les femmes devraient selon eux rester sous la « protection » des maris, des pères, des frères et des fils. Ils opposent le familialisme au féminisme, niant ainsi toute individualité et autonomie de femmes, pour écarter toute égalité entre les femmes et les hommes.

Les cas de violences sexuelles régulièrement répertoriés en Egypte au cours des deux dernières années sont de plus en plus nombreux avec pour paroxysme les cas de viols collectifs lors des manifestations

célébrant le deuxième anniversaire de la Révolution en février 2013 et lors des dernières manifestations contre le régime du Président Morsi.

Le harcèlement sexuel des femmes est utilisé en vue de leur exclusion des lieux publics. Ces violences, physiques et verbales, se multiplient également en Tunisie d'une manière inquiétante lors des manifestations de rues pour la sauvegarde et la promotion des droits des femmes ; et cela dans une quasi impunité des auteurs de ces violences.

En Syrie, le recours à la violence est fondé sur le genre en tant qu'arme de guerre et tend à se généraliser. Plusieurs rapports font état de femmes détenues dans les deux camps en présence, violées parfois sous les yeux de leurs proches. Les femmes subissent tortures, viols, mariages forcés, mariages de plaisir (y compris avec des mineures) ou encore crimes d'honneurs suite à des violences sexuelles après incarcération. Ces crimes se passent dans le silence le plus total de la part de l'Etat syrien, des pays voisins ou des institutions internationales. Ils sont perpétrés en premier lieu par l'armée ou les services de renseignement syriens, mais aussi par des milices armées et des ressortissants de différents pays qui viennent acheter des mineures dans les camps de réfugiés. Les petites filles et les femmes de tous âges sont victimes de sévices qui vont de l'assassinat au kidnapping, en passant par la répudiation.

Les Palestiniennes, quant à elles, continuent de porter le double fardeau de la violence et de la discrimination perpétrée par la puissance occupante et découlant des valeurs et attitudes patriarcales de leur propre société. Leur contribution considérable à la résistance et à la cohésion du tissu social palestinien demeure marginalisée.

En Algérie et au Maroc, les femmes, malgré quelques améliorations, restent dans une condition discriminatoire.

Les femmes en Jordanie et au Liban continuent à vivre également une condition discriminatoire et inégalitaire dans la famille, sans parler des crimes d'honneurs que subissent les Jordaniennes.

Ainsi, les croyances et pratiques patriarcales se voient renforcées par la faiblesse de l'Etat de droit, l'absence d'engagement des gouvernements en matière de droits humains fondamentaux des femmes, les mesures d'austérité et la montée des extrémismes religieux.

Aussi l'engagement manifestement opportuniste et conjoncturel de la plupart des gouvernements de la région de la Méditerranée du Sud et de l'Est à protéger et à promouvoir et respecter les droits des femmes, n'augure aucune perspective en vue de la promulgation et de la mise en œuvre des dispositions légales et de politiques garantissant l'égalité des sexes. Le résultat en est la détérioration de la situation des femmes dans tous ces pays dits « en transition ».

Au Nord de la Méditerranée, les femmes subissent aussi, à des degrés divers, des violences physiques et verbales. En France, on estime à au moins 50 000 le nombre de femmes entre 20 et 59 ans victimes de viols au cours d'une année. Les autres Etats européens ne sont pas en reste par rapport à ces chiffres. En ces temps de crise économique internationale, la pauvreté et l'exclusion sociale frappent en premier lieu les femmes. Les femmes en Europe représentent la grande majorité du travail à temps partiel avec des emplois précaires et mal rémunérés. En Europe, les femmes sont les premières à subir le chômage, l'appauvrissement, la précarité, les coupes budgétaires en matières de santé et d'éducation imposées par les mesures d'austérité prises par les gouvernements. En outre, les mesures et les politiques liées à l'égalité des sexes ne sont pas considérées comme prioritaires en ces temps de difficultés économiques. Les ressources qui étaient allouées à la défense des droits des femmes se trouvent finalement dédiées au sauvetage des entreprises et des banques.

Ces mesures d'austérité économique vont de pair avec la montée des mouvements extrémistes dont les idéologies renvoient les femmes dans leurs rôles familiaux traditionnels et dont les choix politiques remettent en cause leurs droits et leur santé sexuelle et reproductive.

Face à cet état des lieux pour le moins préoccupant, et face aux dangers de la régression en matière de droit des femmes, les solidarités entre les sociétés civiles des deux rives de la Méditerranée sont plus que jamais nécessaires. Elles permettent de condamner et de dénoncer toutes les formes de violences que subissent les femmes, et plus particulièrement l'utilisation volontaire de la violence sexuelle comme stratégie sociale et politique pour effrayer, stigmatiser et exclure les femmes de l'espace public.

Les Tunisiennes se sont mobilisées d'une manière permanente pour conserver leurs droits acquis et améliorer leur situation dans ce contexte d'instabilité politique et de montée de fondamentalismes religieux alimentés par le gouvernement actuel.

Les libyennes luttent pour participer à la vie politique, en vue d'obtenir une meilleure représentation des femmes au sein de la future Commission constitutionnelle et la promulgation de dispositions protégeant l'égalité entre les sexes et interdisant la discrimination fondée sur le genre.

Aujourd'hui plus que jamais, la mobilisation permanente des ONG féministes de défense des droits humains et les partis politiques démocratiques et sécularisés, des syndicats tant au Nord qu'au Sud-Est de la Méditerranée est nécessaire pour rappeler, défendre et inscrire dans les Constitutions, les droits fondamentaux de toutes les démocraties. Les libertés et les droits fondamentaux des femmes et des hommes doivent être interprétés à la lumière des droits humains universels respectant le principe de non-discrimination en raison du sexe, de la religion et de la race.

Pour y parvenir, il faut que la religion cesse d'être annexée par le politique pour mettre fin à l'artificielle et redoutable sacralisation des inégalités et des discriminations à l'égard des femmes. Il faut émanciper les lois et les règles de tout impératif les transcendant et, enfin, mettre les religions et la spiritualité de leur message hors d'atteinte des gouvernants et de tous les courants politiques.

Il faudrait aussi rappeler aux Etats leurs engagements internationaux ainsi que l'exigence de mise en œuvre des instruments internationaux qu'ils ont ratifiés. En premier lieu, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations vis-à-vis des femmes et le programme d'action de Beijing. Il faut aussi remettre en œuvre les instruments euro-méditerranéens tels que le plan d'Istanbul et Marrakech sur le rôle des femmes dans la société, adopté en 2006 et réévalué en 2009. Il faut remettre en œuvre les lignes directrices de l'Union européenne sur les violences vis-à-vis des femmes et la lutte contre toutes les formes de discriminations à leur encontre, ainsi que la politique européenne de voisinage renouvelée « PEV » de 2011, fondée sur de nouveaux critères tel qu'une approche « donnant-donnant » (« More for more »). Actuellement, malheureusement, la politique européenne semble accepter les dérives des gouvernements en place, quelques soient les dangers et les dérives les sociétés, surtout en matière de droits des femmes, que ce soit en Libye, en Tunisie ou en Egypte.

Toutes ces initiatives soulignent l'importance de la responsabilité mutuelle entre l'Union Européenne et ses partenaires Sud et Est de la Méditerranée. Il y a une nécessité à mettre en place des partenariats, non seulement avec les gouvernements, mais également avec les acteurs de la société civile.

Tout ce processus est nécessaire à l'instauration d'une démocratie fondée sur la dignité, l'égalité de droits entre femmes et hommes, la non-discrimination, le respect des libertés publiques et individuelles dont celle de conscience, la justice indépendante, la justice sociale, l'alternance du pouvoir, ainsi que la séparation du politique et du religieux.

La réussite de ce processus démocratique est cruciale pour le Sud, l'Est mais aussi pour le Nord de la Méditerranée. Elle dépend des forces vives et démocratiques de la région et des liens de solidarité qu'elles ont su et sauront tisser entre elles. Aujourd'hui ce sont les sociétés civiles, qui, grâce à ces liens, dessinent ce que pourrait être une région euro-méditerranéenne fière de sa diversité, attachée aux mêmes principes et riche de ses solidarités à travers des luttes communes, le partage d'expériences, à leur indépendance.

Ce sont ces sociétés civiles qui peuvent et qui doivent faire partager aux Etats cette vision.

Intervention

d'Aïcha Ait Mhand

Ancienne-membre fondatrice du “Printemps féministe pour la démocratie et l'égalité”,

Présidente sortante de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM)

Militante au sein de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM)

Membre fondatrice du Réseau Euromed Marocain des ONG et sa présidente en 2009.

Mon intervention se concentrera sur l'expérience marocaine en matière de constitutionnalisation du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte du « printemps arabe ». Au Maroc, on peut déjà affirmer que la nouvelle Constitution a apporté un saut qualitatif en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Comment cela s'est-il réalisé, dans le contexte des « printemps arabe », et quelle évaluation peut-on en faire, un an après ?

Dans quel contexte la Constitution marocaine a-t-elle été réformée ?

S'il est vrai que le mouvement du 20 février a déclenché la refonte de la Constitution adoptée par référendum le 1er juillet 2011, pouvons-nous dire pour autant que cette réforme est le fruit du « printemps arabe » ? Certains analystes appellent les manifestations du mouvement du 20 février des « événements sociaux ». Il faut cependant noter que le mouvement du 20 février s'est constitué suite à la révolution tunisienne, il s'agit donc bien de la même dynamique qui a eu lieu dans les pays du Maghreb. Cependant, même si le mouvement du 20 février ressemble, pour certains de ses aspects, au mouvement de contestation tunisien, il s'est développé dans un contexte différent de celui-ci.

En effet, au Maroc, une forme de transition avait déjà été perceptible depuis le début des années 1990 puisque sous la pression de l'opposition (partis de gauche), une ouverture s'était opérée. Depuis cette date, tout le monde a commencé à considérer que le Maroc était en « période de transition ». Le Roi Hassan II avait ouvert des négociations avec l'opposition pour qu'elle gouverne, mais aucun accord n'avait été trouvé à cette époque. Il y a eu en parallèle à cela une timide réforme de la Constitution en 1992. Une nouvelle réforme de la Constitution a eu lieu en 1996, qui a finalement abouti à un premier accord avec l'opposition, et la mise en place d'un « gouvernement d'alternance » présidé par les socialistes (l'USFP).

Concernant l'évolution de la revendication pour l'égalité entre les femmes et les hommes, elle remonte au début des années 50 mais la première association féministe autonome a été créée par des militantes de gauche en 1985. D'autres ont suivi. Elles se sont d'abord concentrées sur des actions de proximité mais deux ou trois ans plus tard, elles ont entamé des actions de plaidoyer pour réformer la législation. Elles ont depuis acquis une large expertise en la matière.

Elles ont profité du climat d'ouverture du début des années 90 pour se renforcer et demander une réforme des lois et la constitutionnalisation de l'égalité. Elles n'ont pas obtenu gain de cause à l'occasion des réformes de la Constitution de 1992 et de 1996, mais elles sont devenues des actrices importantes de la scène publique.

Pendant le mandat du gouvernement d'alternance qui a débuté en 1997, la revendication de la réforme des lois s'est accentuée et des acquis intéressants ont été enregistrés. La principale réforme était celle du code de la famille adopté en 2004. Cette réforme n'est, certes, pas parfaite. Elle n'est même pas

équivalente sur certains de ses aspects à la loi tunisienne sur la famille adoptée par la volonté d'un homme il y a plusieurs décennies. Mais à la différence de cette dernière, elle émane d'une vaste concertation des forces vives de la Nation. La population se l'est appropriée. De ce fait, il sera difficile d'en remettre en cause les acquis. Plusieurs réformes, bien que timides, ont eu lieu avant 2011. En effet, le code de la nationalité autorise aujourd'hui la transmission de la nationalité marocaine aux enfants de Marocaines mariées à des étrangers. Le code électoral permet l'accès des femmes au Parlement (10%) et aux communes (12%).

Il s'agit donc d'avancées qui ont préparé le terrain à des réformes plus importantes. L'occasion a été saisie dès que les manifestations du « Mouvement du 20 février » ont commencé.

Revenons sur les actions menées et qui ont abouti à l'adoption d'une nouvelle Constitution. Dès que les mouvements de contestation se sont déclenchés le 20 février 2011 par « le mouvement du 20 février », le Roi est intervenu. Par son discours du 9 mars 2011, il a annoncé la dite refonte et la création d'une Commission chargée de rédiger un projet de Constitution basé sur les revendications de tous les acteurs de la société civile : partis politique, associations, etc.

Le mouvement du 20 février était constitué de personnes et d'organisations de défense des droits humains mais également d'Al Adl Wal Ihsan, considérée comme une association représentant le courant le plus conservateur du Maroc. Cette association, qui n'a pratiquement rien à voir avec le Parti de la justice et du développement (PJD) au pouvoir aujourd'hui, n'a jamais cherché à gouverner. Elle revendiquait plutôt une refonte de l'Etat du Maroc pour y installer un modèle inspiré du salafisme.

Après le discours du Roi annonçant la réforme de la Constitution, la société civile s'est scindée en deux. Une partie voulait continuer le mouvement de contestation allant vers une révolution : elle demandait le départ des dirigeants et une refonte totale de l'Etat, mais sans savoir vers quelle issue institutionnelle elle allait. Une autre partie a investi le processus de réforme de la Constitution lancé par le Roi, car il y avait des chances qu'il aboutisse à la construction d'un Etat de droit. Cette dernière considérait que cette voie était plus sûre que celle consistant à pérenniser un mouvement de contestation sans débouché manifeste, et pouvant dégénérer, menant ainsi le Maroc vers une instabilité permanente.

Pendant les premières manifestations du mouvement du 20 février, les principales associations féministes se sont réunies pour décider de la position à adopter vis-à-vis de ce mouvement, dont une frange était très hostile à l'égalité hommes/femmes.

Le discours royal annonçant la refonte de la Constitution a fait pencher la balance, poussant à la création d'un réseau appelé « Printemps féministe pour la démocratie et l'égalité » qui a fait le choix de négocier pour que soit intégrée l'égalité homme/femme dans la Constitution, au lieu de rallier le mouvement de contestation.

Le réseau « Printemps féministe pour la démocratie et l'égalité », dont la création a été initiée par des composantes du mouvement féministe des grandes villes mais aussi par des associations représentant la majorité des régions du Maroc, a rallié à sa cause un nombre important d'organisations et de réseaux de protection des droits humains, ainsi que des associations et des réseaux de développement.

Il a élaboré une stratégie basée principalement sur des actions de communication (journaux, revues, télé et radios) et de plaidoyer auprès des partis politiques, de toutes les organisations et des personnalités influentes. Cette stratégie, qui a été particulièrement bien élaborée, a contribué à l'adoption d'une Constitution égalitaire.

Quels sont donc les apports de cette nouvelle Constitution ?

Préambule

(...) le Royaume du Maroc, Etat uni, totalement souverain, appartenant au Grand Maghreb, réaffirme ce qui suit et s'y engage :

- (...).
- Protéger et promouvoir les dispositifs des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et contribuer à leur développement dans leur indivisibilité et leur universalité ;
- Accorder aux conventions internationales dûment ratifiées par lui, dans le cadre des dispositions de la Constitution et des lois du Royaume, dans le respect de son identité nationale immuable, et dès la publication de ces conventions, la primauté sur le droit interne du pays, et harmoniser en conséquence les dispositions pertinentes de sa législation nationale.

Ce Préambule fait partie intégrante de la présente Constitution.

Article 5.

Tous les Marocains sont égaux devant la loi.

Article 8.

L'homme et la femme jouissent de droits politiques égaux. (...)

Article 19

L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, énoncés dans le présent titre et dans les autres dispositions de la Constitution, ainsi que dans les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Royaume et ce, dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume.

L'Etat marocain œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes.

Il est créé, à cet effet, une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination.

Article 8.

(...) Sont électeurs tous les citoyens majeurs des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques.

Article 30

*Sont électeurs et éligibles, tous les citoyennes et les citoyens majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques. **La loi prévoit des dispositions de nature à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives.***

Le vote est un droit personnel et un devoir national. (...)

Article 34

Les pouvoirs publics élaborent et mettent en œuvre des politiques destinées aux personnes et aux catégories à besoins spécifiques. A cet effet, ils veillent notamment à :

- Traiter et prévenir la vulnérabilité de certaines catégories de femmes et de mères, des enfants et des personnes âgées ;
- Réhabiliter et intégrer dans la vie sociale et civile les handicapés physiques sensorimoteurs et mentaux et faciliter leur jouissance des droits et libertés reconnus à tous.

Article 115

Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire est présidé par le Roi. Il se compose :

- du Premier-président de la Cour de Cassation en qualité de Président-délégué ;
- du Procureur général du Roi près la Cour de Cassation ;
- du Président de la Première Chambre de la Cour de Cassation ;
- de 4 représentants élus, parmi eux, par les magistrats des cours d'appel ;
- de 6 représentants élus, parmi eux, par les magistrats des juridictions du premier degré ;

Une représentation des femmes magistrats doit être assurée, parmi les dix membres élus, dans la proportion de leur présence dans le corps de la magistrature.

- du Médiateur ;
- du Président du Conseil national des droits de l'Homme ;
- de 5 personnalités nommées par le Roi, reconnues pour leur compétence, leur impartialité et leur probité, ainsi que pour leur apport distingué en faveur de l'indépendance de la justice et de la primauté du droit, dont un membre est proposé par le Secrétaire général du Conseil Supérieur des Oulémas.

Article 146

Une loi organique fixe notamment :

- Les conditions de gestion démocratique de leurs affaires par les régions et les autres collectivités territoriales, le nombre des conseillers, les règles relatives à l'éligibilité, aux incompatibilités et aux cas d'interdiction du cumul de mandats, ainsi que le régime électoral et les dispositions visant à assurer une meilleure participation des femmes au sein de ces Conseils ;
- (...)

Ce qui fut le plus difficile à intégrer dans la Constitution concernait l'égalité dans les droits civils. Certains partis politiques étaient réticents, prétextant que cela risquait de provoquer un rejet de la Constitution par la population. D'autres associations, notamment d'obédience islamiste, rejetaient tout simplement cette idée. Le mouvement féministe, soutenu par ses alliés démocrates, a pourtant fini par avoir gain de cause sur ce point.

Cependant, la dernière version de la Constitution adoptée par référendum, comporte un ensemble d'articles dont la formulation est assez ambiguë laissant penser qu'ils sont vraisemblablement le fruit de compromis avec certaines composantes de la société civile consultées lors de l'élaboration du projet de Constitution.

A titre d'exemple :

- Préambule :

*« Accorder aux conventions internationales dûment ratifiées par lui, **dans le cadre des dispositions de la Constitution et des lois du Royaume, dans le respect de son identité nationale immuable**, et dès la publication de ces conventions, la primauté sur le droit interne du pays, et harmoniser en conséquence les dispositions pertinentes de sa législation nationale ».*

Que veut-on dire par l'identité nationale immuable?

- Article 19

« L'Etat marocain œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes ».

Le mouvement féministe avait souhaité une formulation beaucoup plus claire sur la question de l'accès aux postes de décision : comme par exemple l'Etat « garanti »... au lieu de « œuvre ».

Mais il faut reconnaître avec du recul et au vu de l'évolution de la situation dans les pays voisins qui ont connu des renversements de régimes, que le mouvement féministe a atteint à l'évidence à travers la réforme de la Constitution des résultats assez intéressants.

Cette réforme offre une base intéressante pour demander la mise en œuvre de l'égalité. En effet, sur plus d'un plan, la nouvelle Constitution est nettement plus égalitaire que la précédente. Mais dans les faits, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes enregistre plutôt des retards. Cela vient du fait qu'avant la Constitution, les gouvernants appartenaient plutôt à la mouvance moderniste, alors qu'après la Constitution et la tenue des élections parlementaires, les gouvernants ayant la majorité appartiennent principalement à la mouvance conservatrice.

Le mouvement féministe s'est largement appuyé sur son expérience en matière de plaidoyer, ainsi que sur sa capacité à construire des stratégies efficaces et à proposer des « paquets » de réformes. Dans cette tâche, il a été accompagné de toutes les franges modernistes de la société civile et a bénéficié du soutien d'un ensemble de partenaires et d'organismes internationaux, de bailleurs de fonds (dont notamment les structures du Partenariat euro-méditerranéen, l'ONU femmes, des fondations allemandes, canadiennes, etc.). Ce soutien a permis la levée des réserves sur la CEDAW, l'adoption d'une « stratégie nationale pour l'intégration de l'égalité et de l'équité du genre » dans les politiques et les programmes de développement, la mise en place de projets pour l'intégration du genre dans les budgets, d'un Comité interministériel sur l'intégration de l'approche de genre dans toutes les structures publiques, des réformes pour l'accès des femmes aux postes de décisions, la réforme du Code de la famille, l'adoption de la loi sur la nationalité et bien d'autres réformes intéressantes.

La réforme de la Constitution allait être la pierre qui manquait à l'édifice d'un Etat respectueux de ses femmes et ses hommes en termes d'égalité de droit et de fait.

Mais une fois la Constitution adoptée, et quelques mois après l'arrivée au pouvoir des conservateurs, le Maroc est reclassé au rang de 129^e pays (sur 135) en terme de participation des femmes à la vie politique. La Constitution, l'objectif de parité, ont été mis dans les tiroirs. C'est aussi le cas de plusieurs autres textes.

En effet, la mise en œuvre de la Constitution rencontre beaucoup de difficultés sous prétexte que la priorité est de répondre aux problématiques économiques. Mais la réalité est que le nouveau gouvernement a pour vision de se concentrer sur la famille au lieu de l'égalité entre les femmes et les hommes, et d'analyser toutes les problématiques à partir d'un angle de vue social.

Les femmes sont, par ailleurs, considérées comme des « catégories » sociales vulnérables associées aux jeunes pour les questions d'accès aux postes de décisions, et aux enfants, aux handicapés et aux personnes âgées pour les questions sociales. Elles n'existent que par rapport à leurs rôles dans la famille, quitte à sacrifier leurs droits pour assurer la cohésion de cette dernière.

En résumé, l'égalité prônée dans la Constitution n'est pas mise en œuvre ; mais le mouvement féministe reste vigilant pour s'opposer à tout recul sur les acquis, tout en continuant à mener des actions de lobbying pour dénoncer la situation de blocage actuelle. Un rapport d'évaluation intitulé « Egalité et équité de genre dans les politiques publiques au Maroc, état des lieux aujourd'hui » a d'ailleurs été récemment élaboré par plusieurs associations.

Le recul le plus marquant reste celui de la présence des femmes dans le gouvernement et aux postes de décisions administratives. Au lieu des 7 femmes ministres du gouvernement d'avant 2011, le gouvernement actuel n'en compte plus qu'une seule, chargée des questions de la famille, des enfants, des handicapés, du développement social, etc. Il s'agit d'un département dirigé par des conservateurs, qui de surcroît ne dispose pas de moyens suffisants pour assurer une quelconque mission en matière d'égalité entre femmes et hommes.

Mais les reculs ne sont pas de la même ampleur que ceux ressentis dans les pays voisins. Il est probable que cela vienne du fait que le Maroc ne veut pas perdre, dans un contexte de crise, sa crédibilité par rapport à ses engagements internationaux. Le Maroc tient à son image de pays ouvert pour continuer à être une destination pour les touristes et surtout pour les investisseurs. Pour se faire, la question de l'égalité hommes-femmes, et des droits des femmes de manière générale, constituent un paramètre

important à prendre en considération.

Cependant, il ne faudrait pas perdre de vue que la situation reste fragile au vu de l'évolution du contexte dans les pays arabes et musulmans. A ce propos, la Conférence ministérielle Euromed « Femmes » prévue en septembre 2013 à Paris, pourrait constituer un danger pour les acquis des femmes dans la région. En effet, la crainte est de voir les dirigeants du sud, lors de cette rencontre, remettre en cause et revoir à la baisse, les Conventions internationales et euro-méditerranéennes.

Intervention

de Radhia Bel Haj Zekri

Présidente sortante de l'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement (AFTURD)

Administratrice de la Plateforme non gouvernementale euromed

Deux ans et quatre mois nous séparent des événements qui ont abouti au départ de l'ancien dictateur tunisien et à la chute de son régime.

Une question se pose : qu'est-ce que la conjoncture post révolutionnaire a apporté aux femmes et qu'est ce qui caractérise le combat des femmes dans cette nouvelle conjoncture ?

Je tiens absolument, avant de parler de la spécificité des femmes et de leur combat, à essayer de vous donner une idée de la conjoncture actuelle, de comment est la vie en Tunisie. Lorsque nous sommes avec nos amis de l'autre côté de la Méditerranée, on nous montre une vision de la Tunisie très spectaculaire, au travers d'images de l'islamisme représenté par des hommes barbus. On ne parle jamais de ce combat de tous les jours que mènent le peuple tunisien, les femmes, les jeunes. C'est important aussi de s'y intéresser pour sortir de cette vision alarmiste.

Il ne faut tomber ni dans une vision idyllique ou épique comme elle est parfois propagée dans les médias étrangers sur ce que l'on appelle les « printemps arabes », ni dans une vision alarmiste où l'on parle du triomphe définitif de l'Islam politique rétrograde et de l'échec des courants progressistes. La situation en Tunisie est en fait plus complexe.

Les Tunisiens ont une vraie vie politique. Elle a été cachée, aseptisée par la chape de plomb qui a longtemps infantilisés les Tunisiennes et les Tunisiens, et les a aussi protégés. Certains le regrettent maintenant. Ils disent que « du temps de Ben Ali, on était tranquille ». Mais beaucoup d'autres sont aussi contents de vivre cela. Les Tunisiens découvrent vraiment la réalité du salafisme, la violence qui était, d'une certaine manière, contenue par Ben Ali, mais aussi le double discours du pouvoir. Cela permet une démystification de tous les jours. Les gens ont voté pour les islamistes parce qu'ils « craignent Dieu » et que, pour eux, les gens qui craignent Dieu ne peuvent pas faire de mal.

Les Tunisiens sont en train de découvrir ce qu'est la démocratie, le double langage de l'Islam politique, mais aussi la liberté de penser. L'humour tunisien est extraordinaire. Le matin, lorsque l'on allume la radio, on écoute le génie de ce peuple, longtemps réprimé, qui nous fait oublier toute la tristesse que nous sommes en train de vivre. Les Tunisiens sont créatifs et découvrent de nouveaux rapports de force.

En fait, ce qui caractérise cette phase de transition, ce processus long, c'est qu'elle est porteuse de promesses d'un avenir radieux, mais également d'instabilité et de menaces. C'est ainsi que nous la vivons : menaces théocratiques et menaces de retour à la dictature. Il s'agit vraiment d'une situation de transition, où le vide constitutionnel se révèle être assez anxiogène. Il y a beaucoup de dépressions en Tunisie, beaucoup de gens qui se soignent pour cela.

Avec les bandes armées et les milices parallèles soutenant le pouvoir, les armes qui circulent, la violence a atteint un paroxysme, elle a dépassé une ligne rouge, notamment avec les derniers attentats politiques en Tunisie. C'est un phénomène nouveau pour nous.

Le parti au pouvoir, qui n'a rien d'un parti démocratique, est en train de multiplier les tentatives d'intimidation pour museler les médias. Il a essayé pendant des mois de mettre au pas les journalistes,

et les exemples en sont nombreux. Toutes ces tentatives se sont soldées par des échecs. Contre le syndicat des journalistes, il n'a pas réussi non plus. Malgré les atteintes aux libertés individuelles contre les artistes, les femmes et toute la pensée libre, malgré aussi des déclarations incendiaires et des menaces quotidiennes, telle la menace d'interdire l'adoption, de revenir sur la polygamie, d'interdire l'avortement, malgré tout ça, la résistance s'organise de plus en plus.

Vous devez avoir une idée de tout cela, car les médias, de l'autre côté de la Méditerranée, relatent les faits. Mais ce que vous ne voyez pas forcément, c'est que malgré toute cette violence, nous vivons en Tunisie des changements profonds dans les comportements. Bien sûr, cette situation est anxiogène car nous n'y sommes par habitués. Mais grâce à la vigilance citoyenne, nous avons l'impression, en Tunisie, que plus personne n'est au-dessus du jugement du peuple.

Le concept de « redevabilité » des élus a pris tout son sens aujourd'hui. Les journalistes, les médias, les bloggeurs, toutes les composantes de la société civile se battent jours et nuits pour la transparence et rappellent aux élus et aux responsables leurs obligations. On exige de ces derniers qu'ils rendent des comptes. Cela vous paraît normal ici mais pour nous c'est nouveau. Aucun élu n'échappe aux caméras des jeunes militants d'Al Bawsala, une association de jeunes qui dérange beaucoup les députés d'Ennahdha à l'Assemblée constituante. Ils font un excellent travail. Ils viennent, pointent leurs caméras, suivent pas à pas les faits et gestes des élus (les présences, qui vote quoi, qui triche). Les militants de cette association, dont la moyenne d'âge est de 24 ans, publient quotidiennement des rapports sur les élus.

Les Tunisiens font l'apprentissage de la citoyenneté. Ils s'habituent très vite à cette attitude qui consiste à demander des comptes aux responsables, aux élus sur leurs revenus, sur leurs déclarations, sur leurs modes de gouvernance. Dans cette confrontation entre élus, gouvernants et responsables, il y a beaucoup de dérives. On appelle cela les erreurs d'apprentissage.

Mais il y a aussi beaucoup de succès. Les journalistes continuent, avec courage, à nous donner des informations. Le parti au pouvoir a reculé plus d'une fois sur des mots qu'il avait voulu changer dans le projet de la Constitution. En parlant de complémentarité des femmes par rapport aux hommes, par exemple, il souhaitait revenir sur l'égalité. Les magistrats se battent pour l'autonomie et nous commençons à avoir des résultats au niveau des jugements des tribunaux, qui prennent des positions très courageuses. Le Ministre de l'Intérieur aujourd'hui prend de la distance par rapport aux nouveaux dirigeants et se positionne comme un allié.

Il y a également de nombreuses associations islamistes qui constituent une vitrine pour le parti au pouvoir. Mais il y a aussi un foisonnement de nouvelles associations et surtout d'associations de femmes dans les régions. Nombre d'associations citoyennes s'installent un peu partout en Tunisie. Nous avons une mobilisation encore inédite pour la liberté d'expression et l'exercice réel de la citoyenneté.

Et enfin, je suis sûre qu'il y a une écrasante majorité de citoyens en Tunisie qui n'a plus peur. C'est une garantie pour la démocratie, beaucoup plus que les élections, beaucoup plus qu'une Constitution.

Je reviens aux femmes dans ce contexte. Qu'est ce qui est nouveau et spécifique ? Les femmes sont très peu présentes dans les structures de pouvoir et de décision. Elles ne sont que 30% dans l'Assemblée Nationale Constituante (ANC). Elles sont peu présentes dans les grandes instances gouvernementales et même syndicales. Au bureau exécutif de l'UGTT, il n'y a pas une seule femme. Malgré cela, elles occupent une place très importante au-devant de la scène, dans la rue. Les femmes

ont pris la rue. Il est indéniable que la conjoncture post révolutionnaire a donné aux associations militantes anciennes et nouvelles des possibilités de déploiement et d'ouverture, beaucoup revendiquées auparavant.

Rappelons-nous que des associations comme l'ATFD ou l'AFTURD étaient empêchées d'organiser des manifestations dans des lieux publics, bloquées sur le plan financier et surveillées de très près. Aujourd'hui le contexte nous permet d'aller dans les villes de l'intérieur. Avant la capitale était coupée du reste de la Tunisie. Il y a un travail intéressant qui se fait aujourd'hui avec les femmes rurales, les femmes des régions, qui sont souvent encore sous l'influence du parti au pouvoir. Les associations féministes sont sorties d'une stratégie de survie et sont passées à une étape de construction et de présence plus importante sur le terrain et dans les régions marginalisées.

Elles ont été appelées, dans cette période post révolutionnaire, à relever une quantité importante de défis et à investir une multitude de chantiers d'interventions aussi prioritaires les uns que les autres. Par exemple, le mouvement féministe en Tunisie a toujours lié la lutte pour les droits des femmes avec la lutte pour la démocratie. Après la révolution, il s'est retrouvé comme acteur de la société civile dans les rues, dans les débats nationaux, prenant des positions en public concernant la transition démocratique : autonomie de la magistrature, observation d'élections, observations des médias pendant les élections. Ce mouvement s'est aussi positionné contre les tentatives d'ajournement de la démocratie, contre la marginalisation politique des femmes et la violence orchestrée par les groupes islamistes et les milices parallèles, prémices de la mise en place d'une dictature.

Les associations féministes continuent à travailler aussi contre la marginalisation économique et sociale des femmes, le déséquilibre régional, le chômage, les effets discriminatoires sur les femmes. Nous nous battons également contre les voix de la réaction qui portent atteinte aux acquis des femmes sous prétexte de spécificités religieuses et culturelles, contre la montée de l'extrémisme religieux et la violence contre les artistes, les militants des droits de l'Homme, les femmes. La violence à l'égard des femmes dans les rues en Tunisie est également un phénomène nouveau, post révolutionnaire.

Nous nous battons contre l'exclusion des femmes des processus de décisions, des structures politiques, des postes clefs et contre l'image négative véhiculée par les médias à travers les réseaux sociaux. Les femmes politiques sont souvent dénigrées. Nous menons donc également des programmes de sensibilisation, d'encouragement des femmes politiques, pour qu'elles soient sur les listes électorales.

Aujourd'hui, le grand défi, c'est l'écriture du texte fondateur, la Constitution, qui est essentiel pour la protection des acquis des femmes. Les enjeux autour de l'écriture de la Constitution se situent sur une question fondamentale dont dépendra le sort des femmes. Va-t-on vers un texte qui instituera un Etat de droit, qui va se référer aux Conventions internationales et aux droits de l'Homme, et qui protégera les acquis des femmes et les développera ? Où allons-nous vers un texte qui constituera une menace en imposant la Charia comme première source de législation ?

C'est un débat qui inquiète les femmes. Mais elles restent mobilisées et ne sont pas prêtes à lâcher prise. Elles représentent l'espoir et la résistance.

Intervention

de Nadia Chaabane

Députée à l'Assemblée Nationale Constituante tunisienne (ANC)

Membre du Parti Al Massar (la Voix démocratique et sociale)

Militante féministe

Je concentrerai mon intervention sur le processus de rédaction de la Constitution qui est en cours, et les rapports de force politiques actuels en Tunisie..

L'Assemblée Nationale Constituante (ANC) a été retraversée récemment par des débats autour de la Charia, alors que nous pensions avoir fermé définitivement cette porte depuis plusieurs mois. De petites fenêtres se rouvrent régulièrement par endroit. Elles ne portent pas le nom de Charia, ni de « Conseil supérieur de l'islam », comme ce fut le cas avant, mais portent de la même manière atteinte au caractère civil de l'Etat. En Tunisie on parle d'Etat civil, en opposition à l'Etat religieux. Cet Etat civil a été instauré en 1959 après l'indépendance de la Tunisie, contrairement à ce qu'il se passait alors dans le reste des pays de la région. La Tunisie est un pays quasiment sécularisé depuis plus de 50 ans. 50 ans de pratiques et de jurisprudence sont allés dans le sens de l'Etat civil. L'ANC se retrouve pourtant aujourd'hui à rediscuter de ce caractère civil de l'Etat, qui semblait définitivement acquis.

Il ne s'agit pas ici d'avoir un discours alarmiste et de dire que les Tunisiens sont en train de revenir à la case de départ. Mais il faut rester vigilant. Aujourd'hui, il n'y a pas de textes de loi qui tentent de faire reculer les droits des femmes de manière directe. Mais au niveau constitutionnel, on assiste à des tentatives d'introduction de la Charia, qui permettront à moyen terme de revenir sur certains acquis. Dès l'organisation provisoire des pouvoirs de l'Assemblée, il y a eu un débat autour du code du statut personnel des femmes, car des craintes étaient exprimées par les Tunisiennes. Ennadha ne peut pas attaquer de front les droits des femmes parce que ces droits sont profondément acquis, et en 50 ans de pratique ils ont métamorphosé tous les rapports sociaux.

Aujourd'hui, quand certains abordent la question de la polygamie, ils se retrouvent très isolés. La polygamie est perçue en Tunisie comme un phénomène qui vient d'ailleurs, comme un corps étranger à la société. Nos grands-pères eux-mêmes n'étaient pas polygames. En ce moment nous entendons beaucoup parler de « chocs des civilisations ». Personnellement j'évoquerai plutôt un « choc des cultures » car la Tunisie se heurte actuellement à un modèle oriental, wahhabite, porteur d'un modèle très différent concernant la place des femmes, l'organisation de la société et les rapports hommes-femmes. Ces nouvelles pratiques essaient de se greffer dans notre société au travers des discours et de pratiques, ce qui est perçu par la majorité des Tunisiens comme quelque chose d'étranger.

Ce qui est intéressant, c'est cette résistance invisible, qui n'est pas celle de la société civile ou des journalistes, mais celle des gens ordinaires, au quotidien.

L'avant-projet de Constitution est sur le point d'être finalisé, en effet, il aurait déjà dû l'être la semaine dernière, et doit être étudié en plénière pour être soumis aux votes, article par article. Depuis trois semaines, nous sommes confrontés à un blocage persistant, malgré les différentes tentatives de reprise du dialogue. L'enjeu est de trouver des points de convergence sur des questions-clés sur lesquelles il n'y a pas de véritable consensus telles que l'universalité des droits, sans se référer aux particularismes, ou la référence aux droits de l'Homme.

Il y a notamment un article problématique qui stipule qu'en cas de révision de la Constitution, on ne peut remettre en question le caractère civil de l'Etat, -nous avons réussi à imposer que l'article 2

fasse référence à l'Etat civil-, ni la langue arabe comme langue officielle du pays, ni remettre en question la religion comme étant la religion de l'Etat. L'article 1 mentionne que la religion est liée à la population et à la société, et non à l'Etat. Il y a donc là une véritable réinterprétation de l'article 1 de la Constitution tunisienne, qui avait pourtant fait consensus avant même les élections. Si l'on fait référence à l'Etat comme étant musulman, l'institution sera également musulmane et pourra donc légitimement s'inspirer de la religion. La porte qui était fermée se rouvre au travers de cet article sur lequel le consensus n'a pas encore eu lieu. Il y a des débats en ce moment sur cet article, un réel bras de fer. Nous n'irons pas voter en plénière tant que le consensus n'aura pas été trouvé en amont. S'il s'agit d'amender, nous ne sommes pas sûrs de gagner au vote. Il faut donc qu'il y ait déjà les deux tiers d'acquis lorsque nous voterons ce premier article.

Trois articles concernent plus spécifiquement les femmes. L'un d'entre eux fait référence à l'égalité entre citoyennes et citoyens. Cet article ne porte pas atteinte aux droits des femmes, mais doit être amélioré. C'est pourquoi une vingtaine d'élus ont déposé un amendement pour que l'article fasse référence à l'égalité entre hommes et femmes. Cet amendement se heurte à une résistance terrible et nous allons continuer de faire pression, en espérant pouvoir le faire adopter. L'Article 42, quand à lui, n'était pas entièrement nécessaire et montre qu'il y a une volonté de certains d'adopter une attitude rassurante vis-à-vis de la montée de la contestation et des inquiétudes dans la société. Il stipule que « L'Etat garanti la protection des droits des femmes et consolide ces droits ». Le 2e alinéa de cet article concernant la parité, stipule que « L'Etat garanti l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'accès aux postes de décision », et est le seul point qui fait consensus entre toutes les femmes de l'Assemblée. En effet, l'immense majorité des femmes à l'Assemblée y est présente grâce à la parité. L'alinéa 3 concerne les violences et stipule que « L'Etat garanti l'éradication de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes ».

Pour tenter de décrire la composition et les positions des femmes à l'intérieur de l'ANC, je dirais qu'il y existe trois types de postures par rapport à la Constitution et aux débats sur la question des droits des femmes :

- > Une minorité est positionnée en faveur de l'égalité des droits
 - > Une majorité est pour le statut quo (pas de remise en question des droits acquis, mais pas d'égalité des droits)
 - > Une minorité souhaite notamment remettre en cause la question de l'avortement,
- Et ce, alors que cette pratique autorisée depuis 1965, est banale aujourd'hui au point où une Tunisienne sur trois a déjà avorté. Quand je suis arrivée en France, j'ai été surprise par le discours culpabilisé des français sur l'avortement. Je n'avais jamais entendu ce discours en Tunisie, même s'il commence à changer depuis environ 10 ans. Dans les années 80, les islamistes Tunisiens n'y faisaient pas du tout allusion. Aujourd'hui, les propos des islamistes sur la question sont les mêmes que ceux de l'intégrisme catholique ou juif.

On constate clairement que sur le plan international les religieux se retrouvent sur certains points et sont notamment tous d'accord pour retirer des droits aux femmes. Cela me semble important de bien situer ce qu'il se passe dans ce contexte qui nous met face à des positions finalement assez familières, bigotes, ultra-conservatrices, voulant réduire le rôle de l'Etat vis-à-vis des droits sociaux.

Les débats à l'Assemblée sont de véritables combats qui se gagnent à l'usure. Parfois, nous nous enfermons pour débattre pendant douze à quatorze heures. Cela dépasse l'effort intellectuel pour en devenir physique. Mais nous y avons pris goût. Si bien que nous avons même envie de prendre leur place...

J'ai démarré mon combat féministe ici en France, et aussi du temps où j'étais lycéenne en Tunisie. Aujourd'hui je me sens dans la continuité de ce même combat, car il n'y a pas vraiment un « ici » et un « là-bas ». Il y a par contre des passerelles à construire de manière à arriver à faire avancer les droits de tous de la même manière. Nous ne pouvons plus continuer à avancer dans le maintien d'un même rapport Nord-Sud. S'il y a la crise aujourd'hui dans certains pays, c'est la conséquence directe

de politiques économiques ultra-libérales menées pendant des années au détriment des peuples qui voient leurs droits fondamentaux aliénés et doivent faire face à des situations économiques catastrophiques. Ces pays ont d'ailleurs souvent préféré collaborer avec des régimes dictatoriaux, tant que cela ne faisait pas de vague. Aujourd'hui, si vague il y a, elle emportera le Sud et le Nord, car nos destins sont liés. Je suis de plus en plus convaincue de cela. Les débats au Sud, s'ils ne se font pas toujours de la même manière, ni exactement dans le même timing, sont les mêmes qu'au Nord.

Je voudrais vous raconter une anecdote avant de conclure. Les dernières manifestations ont fait entendre aux Tunisiens des choses insupportables, vécues de manière très violente et notamment le fameux takbîr (allah akbar) dans les manifestations salafistes. Cela a secoué la société tunisienne, nous a glacé le sang, car c'était rempli de noirceur, de peur et de violence. Avant, cette ovation n'était entendue qu'à l'occasion des enterrements. Son utilisation dans les manifestations, c'est une façon de « faire taire », de museler, d'intimider. J'ai entendu une parade à cela, lors de la manifestation d'ouverture du Forum Social Mondial. A chaque fois qu'il y avait des « allah akbar », des manifestants lançaient le « zagharit » (youyou). Ce youyou répondait à la noirceur par de la vie. Cette anecdote symbolise bien la lutte que vit la Tunisie en ce moment. Il y a beaucoup de gens qui répondent par la gaîté et l'optimisme à cette noirceur. Ce constat nous rassure et nous porte tous les jours.

Il va y avoir encore quelques années douloureuses, il faudra s'y habituer et continuer à nous soutenir. Le soutien doit passer par des choses concrètes. L'Union Européenne doit notamment conditionnaliser ses aides afin d'obliger les pays à garantir les droits de leurs peuples et procéder à des évaluations et à des contrôles réels. Sur la rive nord, vous devez croire en nous, car nous croyons en nous et nous savons que nous allons rétablir l'équilibre. Nous sommes majoritaires dans cette population, même si nous avons perdu les élections. Nous sommes partis en rangs dispersés et nous allons nous unir. Et même si nous n'arrivons pas à nous unir vraiment, ce qui nous désunit nous unit en même temps.

La mobilisation des gens est extraordinaire. Les députés ont un mandat composé de plusieurs missions très lourdes. Les élus sont écrasés par la tâche, sans bureau ni secrétaires. Ils bénéficient seulement du soutien des membres de leurs partis. Pourtant, régulièrement, je reçois des mails d'universitaires, de membres de la société civile qui nous écrivent de manière informelle, désorganisée, afin de nous accompagner, d'alerter notre attention sur tel ou tel point. Il y a un vrai travail de vigilance citoyen qui est fourni, et jamais mentionné.

En ce qui me concerne, je travaille souvent avec ces anonymes, cette société civile, car j'en proviens, et je crois que c'est l'avenir politique pour tous et pour toutes.

Programme

L'égalité entre femmes et hommes

un impératif démocratique en région euro-méditerranéenne

Mercredi 22 mai 2013 (14h30 – 18h)

Université Catholique de Lyon - 23 place Carnot - 69 002 LYON

14h – 14h30 : Accueil

14h30 – 16h :

Mot de bienvenue

Roland BIACHE

Secrétaire général du Réseau Euromed France (REF) et Délégué Général de Solidarité Laïque

Allocution d'ouverture

Thérèse RABATEL

Adjointe au Maire de Lyon, Déléguée à l'Egalité femmes-hommes

Introduction

Sophie DIMITROULIAS

*Vice-présidente du Réseau Euromed France (REF), Administratrice de la Plateforme non gouvernementale euromed, Vice-présidente de l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM)
Vice-présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe*

Personnalités intervenantes

Alya CHERIF CHAMMARI

Référente "genre" du comité exécutif du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), Membre du Collectif 95 Maghreb Egalité

Aicha AIT MHAND

Ancienne membre fondatrice du "Printemps féministe pour la démocratie et l'égalité", Présidente sortante et militante au sein de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM), Membre fondatrice du Réseau Euromed Marocain des ONG

Radhia BEL HAJ ZEKRI

Présidente sortante de l'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement (AFTURD), Administratrice de la Plateforme non gouvernementale euromed

Nadia CHAABANE

Députée à l'Assemblée Nationale Constituante tunisienne (ANC) Membre du Parti Al Massar (la Voix démocratique et sociale), Militante féministe

16h - 17h30 : Débats

17h30 – 18h : Allocutions de clôture

Véronique MOREIRA

Vice-présidente du Conseil Régional Rhône-Alpes, Déléguée à la Coopération solidaire

Ahmed JEMAI

Vice-président du Réseau Euromed France (REF) et représentant de l'association Act' Médias Presse

Liste des participant(e)s

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Structure</i>
AIT MHAND Aïcha	<i>Intervenante</i>
BEL HAJ ZEKRI Radhia	<i>Intervenante</i>
BEN ABDALLAH Rabia	<i>Atelier Culture 5</i>
BEN HIBA Tarek	<i>Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR)</i>
BESSON Anne-Cécile	
BIACHE Roland	<i>Solidarité Laïque</i>
BORANIAN Azminé	
BUISSON Chantal Jane	
CERONI Myriam	
CHAABANE Nadia	<i>Intervenante</i>
CHAMBARD Marie-Martine	<i>Femmes Contre les Intégrismes (FCI)</i>
CHASSÉ Jean-Noël	<i>Radio M Apis Montélimar</i>
CHERIF CHAMMARI Alya	<i>Intervenante</i>
DAHASSI Abdelaziz	<i>Association Confluence pour le Respect et la Diversité (ACRD)</i>
DEBBECHE Lofti	<i>Association Hendi</i>
DIAGNE REMINIAC Amélie	<i>RESACOOOP</i>
DIMITROULIAS Sophie	<i>Association des Femmes d'Europe Méridionale (AFEM)</i>
DJEMAI-DAWOOD Kaoutar	<i>La Cimade</i>
DURIEZ Georges	<i>Collectif de développement des associations en Rhône-Alps (CADR)</i>
EL IDRISSE Nacer	<i>Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF)</i>
EMERY Marie-Madeleine	<i>Peuples Solidaires</i>
FOUCHIER Esther	<i>Forum Femmes Méditerranée (FFM)</i>
HUGOUNENQ Réjane	<i>Agence Française de Développement (AFD)</i>
ISVI Marion	<i>Réseau Euromed France (REF)</i>
JACQUEMETTON Marguerite	<i>FOJEP Développement</i>
JEAN RILUS Nahomie	
JEMAÏ Ahmed	<i>Act' Médias Presse</i>
JOLY Marie-José	
KEBBOUCHE Saïd	<i>Espace Projets Interassociatifs</i>
KHELIFI Ghania	<i>Babelmed</i>
LEDERLE Annick	<i>Institut Français Paris</i>
MANSOUR Houcine	
MARILOUSSIAN Vaire	
MAS Noëlle	<i>Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône</i>
MATHIEU Raphaëlle	
MECHKAR Majida	<i>Expressions Franco-Marocaines (EFM)</i>
MECHKAR Mohammed	<i>Intersocial</i>
MERCIER Marc	<i>Instants Vidéos Numériques et Poétiques</i>
MEYNIER Pierrette	<i>La Cimade</i>
MOREIRA Véronique	<i>Conseil Régional Rhône-Alpes</i>
NIERMARECHAL Claire-Lise	<i>Mairie de Lyon</i>
PALUMBO Alexandra	<i>Act' Médias Presse</i>
PEILLON Danielle	<i>Association Hendi</i>
RABATEL Thérèse	<i>Mairie de Lyon</i>
SEHIRI Nezilia	
SIORAT Radostina	<i>Espace Projets Interassociatifs</i>
TANZARELLA Giovanna	<i>Fondation René Seydoux</i>
VALENTIN Charline	<i>France Terre d'Asile</i>
VENTURA Gerarda	<i>Plateforme non-gouvernementale Euromed</i>
VESIN CHERIF Aïcha	<i>Association Hendi</i>
VISTOS Véronique	<i>Agence Française de Développement (AFD)</i>

L'égalité hommes-femmes, un impératif démocratique en région euro-méditerranéenne

22 mai 2013 de 14 h à 18 h
A l'université catholique de Lyon
 23 place Carnot - Lyon 2^e



Métro Perrache · Entrée libre · Info : Réseau EuroMed France : 09 52 56 24 34 / 06 85 24 73 32

En collaboration avec



avec le soutien de



Déclaration finale du Forum Civil Euromed sur « L'égalité femmes/hommes : bilan et perspectives du processus d'Istanbul-Marrakech » organisé à Bruxelles les 3 et 4 septembre 2013

A l'initiative du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), de la Plateforme non-gouvernementale Euromed (PNGE) et en partenariat avec Initiative Féministe Européenne (IFE-EFI), 85 organisations se sont réunies à Bruxelles les 3 et 4 septembre 2013 en vue de faire entendre la voix de la société civile lors de la conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée du 12 septembre 2013 à Paris. Il ressort de ces travaux, comme des conclusions de la conférence tenue à Amman en date du 7 et 8 juin 2013, les recommandations qui suivent et qui seront présentées aux représentants des pays membres de l'Union pour la Méditerranée.

Les associations saluent toutes les mesures en vue d'instaurer l'égalité entre les femmes et les hommes en vue d'empêcher toute forme de discrimination vis-à-vis des femmes conformément aux conclusions de la conférence ministérielle de Marrakech en novembre 2009.

Elles constatent que la prochaine conférence ministérielle de Paris se tient dans un contexte totalement modifié en raison des changements fondamentaux qui sont intervenus dans cette région comme au sein de l'Union Européenne.

Les associations ont suivi attentivement la situation sur le terrain et ont salué les événements survenus dans les pays du Maghreb et du Moyen-Orient qui ont apporté des raisons d'espérer en matière de liberté, d'égalité et de démocratie.

En même temps, elles sont très préoccupées par la détérioration de la situation des femmes dans les pays soumis à un processus de transition bien qu'elles aient pleinement participé à tous les mouvements pour la démocratie.

Dégradation du climat politique, pratiques patriarcales, principes politico-religieux conservateurs, crise financière et politiques d'austérité ont conduit à de graves violations des droits des femmes et même à une régression de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines. Par exemple, la violence sexuelle fondée sur le genre est utilisée comme une arme de guerre en Syrie et des cas de violences sexuelles, perpétrés dans la plus totale impunité, ont été régulièrement rapportés dans plusieurs pays de la région.

Des femmes qui exerçaient leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique ont été victimes de brutalités dans plusieurs pays du Sud et le sont encore. En Europe, des centaines de milliers de femmes vivent dans une grande précarité et sont victimes de la montée des mouvements extrémistes et des courants conservateurs dont les politiques sont contraires à leurs droits fondamentaux à disposer de leur corps et de leur vie. En Europe, les femmes étrangères rencontrent des difficultés multiples pour faire valoir leurs droits, en particulier en ce qui concerne le droit d'asile et au séjour.

Les associations relèvent aussi avec inquiétude la progression du rejet des minorités religieuses et culturelles, allant jusqu'au déni de leur citoyenneté, dans certains pays de la rive sud de la méditerranée ainsi qu'au sein de l'Union Européenne.

Les associations constatent, en même temps, que la situation politique dans la région reste hautement instable. Rappelant entre autres que le régime syrien est en train de bombarder et de massacrer sa propre population, que les assemblées législatives de Tunisie, d'Égypte et de Libye peinent à se constituer, que les

élections parlementaires au Liban ont été reportées à 2014, qu'Israël poursuit l'expansion de ses colonies.

Dans ce contexte, les associations demandent avec fermeté que la réunion interministérielle du 12 septembre à Paris réaffirme et renforce les conclusions précédentes des réunions d'Istanbul et de Marrakech qui restent toujours d'actualité.

Nous attendons des ministres qu'ils réitérent leur engagement à promouvoir de jure et de facto l'égalité entre les hommes et les femmes, et à respecter les droits économiques, sociaux et culturels des femmes, à égalité avec les hommes, comme stipulé par les instruments internationaux relatifs aux droits fondamentaux, et en particulier par la CEDAW.

Les pays membres de l'Union pour la Méditerranée doivent s'engager en faveur de la liberté d'association et de l'indépendance absolue de la société civile, conditions essentielles pour que les associations défendant les droits des femmes puissent exercer pleinement leur mission. Les restrictions apportées à ces libertés, y compris quant au financement des associations, sont des entraves inacceptables.

Les ministres doivent adopter un plan d'action conduisant :

- a. à garantir l'égalité des genres et la non-discrimination sexiste, comme stipulé à l'article 2 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et à l'article 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- b. à appliquer pleinement la CEDAW, à signer le protocole facultatif de la Convention et donc à lever toutes les réserves à l'égard de cette convention ;
- c. à combattre la violence fondée sur le genre en adoptant et en appliquant des cadres juridiques nationaux et régionaux contraignants contre la violence sexiste, y compris le harcèlement sexuel (notamment la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique de 2011) ;
- d. à développer et à réformer les systèmes judiciaires de manière à garantir leur

indépendance et leur impartialité, et le plein accès des femmes à ces systèmes, à égalité avec les hommes ;

- e. à assurer la participation des femmes à la vie politique, civile, économique et publique, inter alia en se mettant d'accord sur des quotas obligatoires comme moyens de promouvoir cette participation (pas moins de 30% en vue de la parité) ;
- f. à abolir les articles discriminatoires qui figurent dans les lois sur le statut personnel, le code pénal et autres ;
- g. à adopter des lois garantissant l'égalité des droits et à faire appliquer pleinement ces lois là où elles existent et en créant des comités pour l'égalité au sein des parlements.

Le Plan d'action doit définir des objectifs spécifiques, des activités, des calendriers, des jalons et des indicateurs, un mécanisme de suivi indépendant, ainsi que l'attribution des responsabilités. Ce plan doit, en particulier :

1. soutenir (y compris financièrement) les actions de la société civile, notamment les organisations féministes, visant à faire appliquer en totalité la CEDAW et à abolir les articles discriminatoires qui figurent dans la loi sur le statut personnel, le code pénal et autres ;
2. soutenir la création d'un observatoire régional indépendant sur l'évolution des législations dans la région sur les violences faites aux femmes, incluant un programme de réhabilitation des victimes de violences, en particulier sexuelles, et une initiative régionale pour mettre fin à l'impunité en matière de violences à l'égard des femmes, dans la loi et dans la pratique ;
3. mettre en place des programmes d'aide juridique pour les femmes, afin de garantir leur accès aux tribunaux et la non-discrimination de la part de ces derniers ;
4. soutenir les projets visant à promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels des femmes (dont les femmes dans les zones rurales), à égalité avec les hommes, en particulier le droit au travail et à l'éducation ;
5. mettre en place des programmes d'éducation à l'égalité hommes/femmes dans les écoles et dans les médias.

Conclusions de la 3^e Conférence ministérielle sur le renforcement du rôle des femmes dans la société de l'Union pour la Méditerranée (UpM) organisée à Paris, le 12 septembre 2013

Les ministres de l'Union pour la Méditerranée (UPM), réunis le 12 septembre 2013 à Paris à l'occasion de la conférence sur le renforcement du rôle des femmes dans la société euro-méditerranéenne, coprésidée par Mme Catherine Ashton, haute représentante de l'Union européenne et vice-présidente de la Commission européenne, Mme Reem Abu Hassan, ministre du développement social du Royaume hachémite de Jordanie, et Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement de la République française, en sa qualité de pays hôte :

1. apportent leur soutien aux bouleversements historiques qui touchent actuellement le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et sont déterminés à coopérer en vue de prendre des mesures concrètes tenant compte de ces changements ;
2. soulignent le rôle important que jouent les femmes dans ces événements et dans les processus de transformation politique en cours en Méditerranée du Sud ;
3. sont conscients des possibilités que ces changements offrent pour ce qui est de créer des sociétés plus stables, plus prospères et plus ouvertes, de renforcer le rôle des femmes, ainsi que de promouvoir et d'assurer leur pleine participation à la vie politique, économique, civile, sociale et culturelle ;
4. estiment que les réformes entamées dans plusieurs pays ont offert des possibilités de progrès pour ce qui est de donner aux femmes et aux filles la pleine jouissance de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales, mais qu'il faut encore en tirer pleinement parti pour obtenir les améliorations escomptées en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ;
5. estiment également qu'il y a lieu d'accorder une attention particulière à la contribution des femmes à l'économie, ainsi qu'aux effets de la crise économique et financière actuelle et du ralentissement économique mondial sur la vie des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes, et qu'il convient de tenir compte de la dimension d'égalité hommes-femmes dans le cadre des processus de reprise et de veiller à ce que les femmes participent aux dits processus ;
6. reconnaissent la contribution notable des femmes à l'économie et le rôle moteur qu'elles jouent dans le changement et le développement dans tous les secteurs de la société; attachent, dans ce contexte, une grande importance au respect des droits économiques, sociaux et culturels des femmes, y compris le droit au développement ;
7. confirment l'importance qu'ils accordent aux droits des femmes handicapées et à leur émancipation politique, sociale et économique, à travers la conception, la modification et le renforcement de politiques, touchant en particulier à leurs droits en matière d'éducation, de santé et d'emploi, ainsi que la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination à leur égard ;
8. condamnent fermement toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles et les violations de leurs droits, y compris lorsqu'elles sont commises dans des situations de conflit armé, d'occupation étrangère, de terrorisme de tout type et d'après-conflit, entre autres lorsqu'elles affectent leur droit de circuler librement, de vivre dans la sécurité et la décence, de choisir librement leur résidence sans en être expulsées lors d'interventions armées et musclées et de tout mettre en œuvre pour que ces situations cessent ;

9. reconnaissent que la violence sexuelle et fondée sur le sexe a des incidences non seulement sur les victimes et les survivantes, mais aussi sur leur famille, leur communauté et la société, et réclament des mesures de responsabilisation des auteurs et de réparation ainsi que des voies de recours efficaces; rappellent les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1325 (2000) et 2106 (2013), ainsi que les autres résolutions des Nations unies à ce sujet ;

10. réaffirment leur attachement aux résultats et aux conclusions des précédentes conférences euro-méditerranéennes sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, qui se sont tenues à Istanbul en 2006 et à Marrakech en 2009, notamment le cadre commun d'action 2006-2011 d'Istanbul ;

11. réaffirment leur attachement aux obligations et aux engagements internationaux concernant les droits des femmes définis dans les instruments internationaux auxquels leurs États sont parties, y compris ceux qui figurent dans la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et son protocole facultatif, la déclaration et le programme d'action de Pékin, le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les résultats de leurs réexamens, ainsi que la déclaration du millénaire et les objectifs du millénaire pour le développement, et tiennent compte du cadre de la coopération internationale pour l'après-2015, sur lequel il convient de se fonder pour trouver des solutions aux défis de la région euro-méditerranéenne; rappellent les conclusions concertées de la 57^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies sur l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles ;

12. réaffirment l'importance de promouvoir l'égalité de jure et de facto entre les hommes et les femmes dans le cadre de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ;

13. manifestent leur soutien aux pouvoirs publics de tous niveaux et aux efforts

déployés par les individus, les groupes et les organes de la société pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales universellement reconnus – y compris aux organisations de la société civile, notamment celles qui œuvrent en faveur des droits des femmes, aux défenseurs des droits humains ainsi qu'aux réseaux de femmes et d'hommes actifs dans la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes en qualité de parties prenantes.

Dans cet esprit, les ministres renouvellent les engagements qu'ils ont pris précédemment dans les domaines suivants, et les concrétiseront dans le respect de leurs obligations internationales, dans l'ensemble de la région euro-méditerranéenne :

I. Un droit de participation à la vie politique, économique, civile et sociale égal pour les femmes et les hommes

Les ministres reconnaissent qu'une participation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité dans tous les domaines de la vie constitue un droit fondamental et universel, ainsi qu'une condition préalable indispensable au développement socio-économique durable et à la bonne gouvernance démocratique. Cette participation est un moyen efficace de relever les défis politiques, économiques et éducatifs de la région. Afin de promouvoir une participation égale des femmes à la prise de décisions politiques aux niveaux législatif, exécutif et judiciaire, ainsi que dans le secteur privé, les ministres conviennent :

A. de renforcer la participation des femmes aux processus de prise de décisions politiques à tous les niveaux, y compris dans les cas de transformation politique, en leur permettant de circuler librement, en encourageant leur participation aux élections et au gouvernement, en favorisant leur participation active aux communautés locales, aux organisations de la société civile ainsi qu'à la vie politique nationale, en adoptant des politiques et des instruments ciblés, en leur donnant les outils nécessaires, notamment sous la forme de

modèles à suivre et de parrainage, et en abordant leurs problèmes et leurs préoccupations dans le processus politique par la création de groupes parlementaires sur la condition féminine ;

- B. de garantir la participation des femmes aux opérations de reconstruction, de consolidation de la paix et d'élaboration des politiques dans les pays sortant d'un conflit, notamment par la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, et en faisant en sorte que des représentantes des femmes siègent concrètement à la table de discussion, pour leur permettre de participer réellement à la prise de décisions ;
- C. de renforcer la participation des femmes aux processus décisionnels économiques en encourageant leur représentation dans les structures de gouvernance des entreprises, ainsi qu'au sein des syndicats et des organisations patronales, et en mobilisant des ressources des secteurs public et privé pour soutenir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes aux postes de direction ;
- D. de garantir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'emploi en leur accordant un accès égal au plein emploi, à l'égalité salariale et à la protection sociale, en promouvant un environnement de travail sain, sûr et exempt de harcèlement, en garantissant un transport sûr vers et depuis le lieu de travail, en luttant contre le travail à temps partiel involontaire, ainsi qu'en mettant en place des conditions de nature à permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle, comme des congés de maternité et de paternité payés, une protection accrue des femmes sur leur lieu de travail en lien avec la grossesse et la maternité, une répartition égale des tâches familiales et ménagères entre les femmes et les hommes, et des services de garde d'enfants et d'autres personnes dépendantes;
- E. d'améliorer l'emploi des femmes dans le secteur privé en remédiant à l'inadéquation entre les compétences enseignées à l'école et celles requises sur le marché du travail, en

garantissant une égalité d'accès à un enseignement de qualité, en promouvant l'éducation et la formation des femmes dans des universités scientifiques et techniques et des établissements similaires, en introduisant des programmes d'apprentissage tout au long de la vie pour les femmes et en encourageant les entreprises privées à lancer des programmes de formation pour les femmes diplômées, en incitant le secteur privé et les fondations à investir dans des programmes et dans l'amélioration des compétences pour favoriser les entreprises de femmes et les possibilités d'évolution de carrière des femmes et des filles, et en soutenant le recrutement, la fidélisation et l'avancement des femmes et des filles dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, au moyen de critères transparents ;

- F. de favoriser l'esprit d'entreprise, le travail indépendant, ainsi que l'indépendance et l'émancipation économiques des femmes en prenant des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour garantir aux femmes un accès égal et complet aux ressources économiques, ainsi que le contrôle de celles-ci, notamment en matière de propriété foncière—y compris dans le cadre de la succession—, de crédits, de prêts, d'information, de ressources naturelles et de connaissances technologiques, et en encourageant les institutions financières à intégrer la dimension d'égalité hommes-femmes dans leurs produits et leurs services et à accorder des microcrédits aux femmes ;
- G. de réduire les disparités entre les femmes et les filles vivant en milieu rural et celles vivant en milieu urbain en garantissant un accès à l'éducation, à des formations techniques et professionnelles, aux nouvelles technologies, à une aide financière et à des crédits et en favorisant l'esprit d'entreprise chez les femmes également dans les zones rurales, et en créant et en développant des services de garde d'enfants et d'aide familiale dans les zones rurales isolées ;
- H. de veiller à l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'émancipation des femmes en tant qu'éléments centraux dans le cadre des objectifs de développement

durable pour l'après-2015; d'analyser et d'appliquer les enseignements tirés des efforts réalisés pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, en s'attachant en particulier à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'émancipation des femmes en tant qu'éléments essentiels au développement durable et à l'éradication de la pauvreté ;

- I. de renforcer la citoyenneté des femmes en leur garantissant le droit à une protection égale par la loi, notamment l'égalité des droits avec les hommes en matière d'acquisition, de changement et de conservation de la nationalité, ainsi que la possibilité de transmission de leur nationalité à leurs enfants.

II. La lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination à l'encontre des femmes et des filles

Se référant à la déclaration de Barcelone et au cadre d'action d'Istanbul et rappelant les conclusions concertées de la 57e session de la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations unies, les ministres condamnent fermement toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles et reconnaissent que la violence et la discrimination fondées sur le sexe violent les droits humains et les libertés fondamentales des femmes et des filles et les empêchent de les exercer pleinement. La convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et la résolution visant à éliminer les mutilations génitales féminines et la violence à l'égard des femmes, ainsi que les conclusions concertées de la 57e session de la CSW des Nations unies, fournissent un ensemble complet de mesures visant à éliminer et à éviter toute forme de discrimination et de violence à l'encontre des femmes et des filles. Dans ce contexte, les ministres conviennent :

- A. d'aborder de manière plus efficace la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des

filles, y compris la violence domestique, le harcèlement sexuel, le harcèlement dans les espaces publics quand il vise à intimider les femmes et les filles qui exercent leurs droits humains et leurs libertés fondamentales, en particulier la liberté d'opinion et d'expression, en adoptant des stratégies cohérentes et coordonnées pour prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles, en prévoyant des mécanismes adéquats de prévention, d'enquête, de poursuite et de sanction des auteurs afin de mettre un terme à l'impunité, en garantissant aux femmes le droit à une protection égale par la loi, l'accès à des conseils juridiques et à la justice, ainsi que le droit à des soins de santé appropriés, y compris en matière de santé sexuelle et génésique, et des droits génésiques, conformément au programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, au programme d'action de Pékin et aux documents issus de leurs conférences de réexamen ;

- B. de promouvoir l'éducation comme moyen de prévention de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes en créant des formations pour tous les acteurs concernés par la lutte contre la violence, notamment les fonctionnaires et agents de la fonction publique, y compris dans le domaine judiciaire, les policiers, les responsables politiques, les professionnels de la santé, les enseignants, les filles et les garçons scolarisés, en associant et en éduquant les hommes et les garçons et en les invitant à être responsables de leurs actes, en instaurant et en maintenant un climat éducatif propice à l'égalité et au respect mutuel dans les écoles, et en reconnaissant le rôle important que peuvent jouer les médias, y compris les médias sociaux, dans l'incitation mais aussi comme instrument du changement social dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles ;
- C. d'informer les stagiaires dans les organes judiciaires, les candidats à la fonction de juge et les substituts du procureur sur le traitement des femmes victimes dans le cadre des procédures juridictionnelles, afin d'améliorer la protection juridictionnelle des droits des femmes victimes de violence, et de

mettre en œuvre le programme de partenariat inter-organisations en matière de prévention en vue de sensibiliser les citoyens et de les encourager à signaler des actes de violence à l'égard des femmes ;

D. de prévenir et de combattre toutes les formes de violence sexuelle et de violence à l'encontre des femmes et des filles, notamment d'éliminer la violence domestique, la traite des êtres humains et les pratiques préjudiciables telles que les mutilations génitales des femmes, les mariages des enfants, les mariages précoces et forcés et les crimes d'honneur, en sensibilisant davantage les hommes et les femmes, ainsi que les garçons et les filles, en augmentant l'âge minimal du mariage pour satisfaire aux obligations découlant de la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, en révisant, promulguant et appliquant strictement les lois et les réglementations relatives à ces questions et en faisant en sorte que la société soutienne l'application de ces lois afin d'éliminer de telles pratiques, et en infligeant des sanctions en cas d'infraction ;

E. de garantir aux femmes victimes de violence et aux survivantes un cadre approprié en leur fournissant des services de soutien et des abris adéquats, des conseils de professionnels, des services de garde d'enfants et de réadaptation, en mettant en place des lignes d'assistance téléphonique à l'intention des femmes et des filles victimes de violence, en adoptant les mesures législatives et autres qui s'imposent pour interdire le règlement extrajudiciaire obligatoire et forcé des litiges, y compris la médiation et la conciliation forcées, en rapport avec toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et en informant les professionnels de la santé et de l'aide sociale, le personnel de sécurité, la police, les avocats et les autorités judiciaires des risques et des conséquences de la violence sur les plans social, psychologique, physique et juridique ;

F. de renforcer le rôle des organisations de la société civile, en particulier les associations de femmes et de jeunes, les défenseurs des droits des femmes, ainsi que les collectivités et les communautés locales, dans le cadre des efforts visant à éliminer toutes les formes de

violence et de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;

G. de reconnaître les liens qui existent entre l'émancipation économique des femmes et l'élimination de la violence, de développer l'esprit d'entreprise pour permettre aux femmes d'acquérir une indépendance économique et de se réadapter en vue d'une vie exempte de violence, de permettre aux femmes de s'émanciper en stimulant leur confiance en elles, en les réunissant au sein de réseaux et en leur donnant davantage de moyens d'expression pour défendre leurs droits.

III. Un changement d'attitude et de comportement pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes afin de favoriser l'émancipation des femmes, non seulement en matière de droits, mais aussi dans la pratique

Les ministres conviennent que la lutte contre les stéréotypes féminins et masculins et l'évolution des normes et des comportements sociaux sont les principaux éléments permettant de garantir la promotion du rôle actif des femmes dans la société sur un pied d'égalité avec les hommes. À cet égard, les ministres conviennent :

A. de promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes et des hommes dans les médias et le système éducatif, et de sensibiliser la société à l'égalité entre les hommes et les femmes afin de favoriser l'émancipation des femmes en organisant des campagnes de sensibilisation et d'information, ainsi que des formations dans les écoles ciblant non seulement les femmes et les filles, mais aussi les hommes et les garçons, ainsi que les employeurs et les salariés des secteurs public et privé, afin d'encourager des attitudes et des comportements positifs et de garantir un changement des comportements institutionnels en ce qui concerne les droits et les libertés fondamentales des femmes ;

B. d'élaborer et de mettre en œuvre des

politiques nationales destinées à promouvoir des rôles équilibrés et non stéréotypés des femmes et des filles dans la société et à lutter contre la traite et l'exploitation sexuelle des femmes et des filles ;

C. d'encourager un réel partenariat entre les secteurs public et privé, les employeurs, les syndicats, les entreprises et les associations

professionnelles, ainsi que les organisations de la société civile, les associations de femmes et de jeunes, dans l'ensemble de la région euro-méditerranéenne, dans le cadre du dialogue qui vise à améliorer la situation des femmes.

Les ministres des États membres de l'UPM conviennent d'établir un mécanisme de suivi efficace sous la forme d'un forum euro-méditerranéen sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, afin de garantir un dialogue effectif sur les politiques et la législation en rapport avec les femmes et sur leur mise en œuvre. Les ministres chargent des hauts fonctionnaires/experts de se réunir au moins une fois par an pour examiner les progrès réalisés dans la traduction des engagements ci-dessus en textes de loi et l'application des mesures prévues dans les présentes conclusions, et de faire rapport aux hauts fonctionnaires de l'UPM. Les hauts fonctionnaires/experts tiendront des réunions afin d'examiner les progrès accomplis pour ce qui est du renforcement du rôle des femmes dans la société, en tenant compte des résultats des consultations réalisées auprès de la société civile.

Afin de concrétiser les mesures relevant des différents thèmes prioritaires et d'amener la coopération concernant le renforcement du rôle des femmes dans la société à un niveau opérationnel, les ministres, conformément à leurs politiques nationales, soutiendront l'élaboration de projets dans ce domaine par les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile, notamment en recensant leurs besoins d'assistance technique et en mettant en place un environnement propice à la réalisation de tels projets, y compris en apportant un financement approprié. Ils se félicitent des projets estampillés par l'UPM, tels que présentés dans le rapport de suivi du secrétariat de l'UPM concernant l'émancipation des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes, encouragent les États membres, les organisations régionales et internationales, ainsi que les organisations non gouvernementales à présenter des projets concrets en vue de les faire estampiller par les hauts fonctionnaires de l'UPM et invitent le secrétariat de l'UPM à trouver des sources de financement et à faciliter l'accès au financement pour ces projets.

Les ministres conviennent d'organiser la prochaine conférence ministérielle sur le renforcement du rôle des femmes dans la société en 2016 afin d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés.

Les ministres remercient la République française pour son hospitalité et pour tous les efforts qu'elle a consentis afin de garantir le succès de cette conférence

Communiqué de la Plateforme non-gouvernementale Euromed (PNGE) et du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) « Réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée à Paris : pas d'avancées sur les droits de femmes »

La PFNGE et le REMDH se réjouissent que la troisième réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) convoquée à Paris le 12 septembre 2013 soit consacrée aux droits des femmes en méditerranée. Ayant réuni à Bruxelles les 3 et 4 septembre 2013, 85 organisations représentatives de la société civile du sud-est et du nord de la méditerranée, le REMDH et la PFNG ont pu présenter à la conférence ministérielle les recommandations issues du séminaire. La PFNG et le REMDH ont pris aussi connaissance de la déclaration de la conférence ministérielle.

Ils saluent l'intérêt porté aux droits des femmes dans cette région du monde, en particulier en ce qui concerne l'égalité des genres et une égale participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Ils partagent la volonté de lutter contre les stéréotypes et les violences faites aux femmes et l'inscription de cette démarche dans le prolongement des plans d'Istanbul et de Marrakech.

Toutefois, le REMDH et la PFNG regrettent que ces déclarations ne soient pas accompagnées de mesures concrètes qui engagent tous les participants à la Conférence. Ils déplorent que la déclaration finale de la conférence omettent de rappeler que les traités internationaux, notamment la CEDAW, doivent prévaloir sur les législations nationales et qu'il est absolument nécessaire de modifier les textes constitutionnels en ce sens et en faveur de l'inscription de l'égalité hommes/femmes. Ils regrettent que la déclaration finale de la conférence ne conduise pas tous les pays membres de l'UpM à lever toutes les réserves actuellement existantes à l'égard de la CEDAW.

La PFNG et le REMDH constatent l'absence d'un mécanisme de suivi réel de la situation des femmes en méditerranée et doutent que la simple labellisation par l'UpM de tel ou tel projet puisse se substituer à un observatoire indépendant. Enfin, le REMDH et la PFNG soulignent avec force que les droits des femmes ne sauraient être respectés et progresser sans un contexte démocratique et avec l'aide d'une société civile indépendante et autonome.

L'absence d'obligations souscrites sur ce point parmi les participants, comme l'objet même de l'UpM, ne peuvent qu'inquiéter et constituent un recul par rapport aux engagements antérieurs souscrits à Istanbul et Marrakech

Paris, 12 septembre 2013

Le Réseau Euromed France (REF) est une plateforme qui rassemble 40 organisations de la société civile française engagées en région euro-méditerranéenne. Le REF a pour objectif de soutenir le renforcement de la société civile en France ainsi que le développement des échanges et la coopération entre des acteurs des sociétés civiles de la région euro-méditerranéenne, fondés sur les valeurs de la démocratie, de la paix, de l'Etat de droit et des droits humains universels. À cet effet, le REF œuvre pour :

- faciliter la constitution entre ses membres de réseaux de réflexion et d'action sur les problématiques euro-méditerranéennes et accompagner ceux-ci dans leurs initiatives, notamment auprès des pouvoirs publics et des institutions européennes ;
- favoriser le décloisonnement et la mise en synergie des diverses initiatives euromed de la société civile, à travers la mobilisation des acteurs non gouvernementaux français et autres alliés potentiels dans le cadre d'initiatives conjointes et de partenariats.

Les Cahiers du REF est une nouvelle publication du Réseau Euromed France. Ce premier numéro met à l'honneur l'égalité entre femmes et hommes, en tant que valeur et droit universel, qui constitue un impératif démocratique en région euro-méditerranéenne. Il se fonde sur les témoignages de personnalités et organisations du mouvement des femmes de l'autre rive de la Méditerranée, dont on a pu admirer les luttes, le courage et la détermination dans le contexte des révolutions.

Comité de rédaction de ce numéro :

Giovanna Tanzarella, Catherine Sophie Dimitroulias, Roland Biache, Ahmed Jemaï, Tarek Ben Hiba

Assistante de rédaction :

Marion Isvi

Création, mise en page et impression :

Poussières d'Etoiles - 2014



Avec le soutien de



En partenariat avec

